République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 17 Septembre 2021

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M.	CHENEVARD		MME	MONDONE	
MME	MASSI		M.	DE SAINT-SERNIN	
M.	CAVANNA		MME	AUDIBERT	
MME	TURBATTE		M.	BONNET	
M.	TANGUY		MME	CHAMRON	
MME	PIN		M.	MORENO	
M.	JEROME		MME	BERARD	
MME	ANDREOTTI		M.	CHARRETON	
M.	CAZAUX		MME	DEPALLENS	
MME	JANVIER		M.	MASCARO	
M.	MAHALI	PV. à M. CHENEVARD	MME	GHERARDI	

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME	LEVY		MME	PASQUALI-CERNY	
M.	LE BERRE		MME	DRID	PV. à Mme PASQUALI-CERNY
M.	LEONI		MME	LAYEC	
M.	TROUILLAS		MME	DIR	
M.	RAYNALD		M.	PELISSOU	
MME	GENETELLI		MME	VALL ORCUES	
M.	TANGUY		MME	VEYRAT-MASSON	PV. à Mme DIR
M.	GUTIERREZ		MME	DIAZ	PV. à Mme LAYEC
MME	JOJVE		M.	DHO	
M.	CAMPUS		M.	KOUTSERF	
M.	BONNEFOY		MME	ROUSSEL	
MME	MANZANARES		MME	LAVALETTE	
M.	BROCHOT		M.	NAVARRANNE	
MME	BIZAT		M.	LEROY	
M.	PARDIGON		MME	BRUNEL	
MME	FORTIAS	PV. à M. PELLETIER	M.	DE UBEDA	
M.	PELLETIER		M.	DEPALLENS	
MME	MOUSSAOUI	PV. à Mme CHAMRON	MME	MUSCHOTTI	

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2021 5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS 5
FINANCES 6
FAMILLE 28
RESSOURCES HUMAINES 32
FINANCES 35
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES) 38
POLITIQUE DE LA VILLE 41
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 42
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 43
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE 44
LOGEMENT 45
ÉCOLOGIE URBAINE 46
JEUNESSE 47
SPORT 54
DYNAMISATION COMMERCIALE 55
HABITAT DURABLE 61
CIMETIERES 62
TRAVAUX COMMUNAUX 63
QUESTION ORALE 64
CLÔTURE DE LA SÉANCE 65

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt et un, le 17 septembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 9 H 00 —

M. FALCO :

Je déclare notre séance publique ouverte et en préambule, je tenais à informer le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouveau membre. En effet, Monsieur Hervé TOULZAC a quitté ses fonctions de conseiller municipal de la Ville de Toulon et Monsieur Nicolas KOUTSEFF intègre le Conseil Municipal.

Je vais, si vous le permettez, demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame VALLIORGUES, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. MAHALI	Il a donné pouvoir à M. CHENEVARD ;
Mme FORTIAS	Elle a donné pouvoir à M. PELLETIER ;
Mme MOUSSAOUI	Elle a donné pouvoir à Mme CHAMBON ;
Mme DRIDI	Elle a donné pouvoir à Mme PASQUALI-CERNY
Mme VEYRAT-MASSON	Elle a donné pouvoir à Mme DIR ;
Mme DIAZ	Elle a donné pouvoir à Mme LAYEC ;

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Nous pouvons donc valablement délibérer, mes chers collègues. Je vais vous demander, comme il est de tradition, d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 juillet, ainsi que le compte rendu des décisions.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce compte rendu, on a eu un échange lors du précédent Conseil Municipal de juillet autour de la délinquance, de la protection fonctionnelle très légitimement assumée par la Ville pour protéger ses agents de la Police Municipale. Et alors que je vous questionnais sur le sujet du nombre de fois où la Ville de Toulon s'était portée partie civile, c'est-à-dire s'était jointe au parquet pour se plaindre d'actes délictuels dans lesquels la Ville était partie, ce qui dépassait la protection fonctionnelle, encore une fois, très légitime, vous m'aviez répondu qu'on le faisait à chaque fois et je vous ai sollicité pour avoir, pour l'année 2018, 2019 et 2020, le nombre de fois où la Ville de Toulon s'est portée partie civile pour demander des réparations, peut-être même dans les dommages et intérêts, des travaux d'intérêts généraux pour les délinquants qui, par exemple, détériorent le matériel urbain de la Ville.

Si nous pouvions avoir ces statistiques, cela nous aiderait dans notre travail. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Je vais vous les donner. Monsieur NAVARRANNE, effectivement, la Ville elle-même, pas les personnels que l'on soutient avec l'aide qu'on leur apporte, mais dans les trois cas précis qu'il y a eu, la Ville ne s'est pas portée partie civile parce que la Ville n'était pas lésée. Elle n'avait pas subi elle-même de préjudice. Mes services sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet, comme toujours d'ailleurs. Ils sont à la disposition de tous et de toutes.

Mes chers collègues, je mets aux voix le procès-verbal et le compte rendu des décisions. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon

(Questions rapportées par Monsieur CAVANNA)

00.0.01

Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune de Toulon sur les années 2014 et suivantes

M. FALCO :

Robert CAVANNA, le 1.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, depuis un peu plus de deux ans, la Chambre a entamé un contrôle de la gestion de la Ville de Toulon. Nous arrivons au terme de la procédure puisque la Chambre a rendu son rapport définitif et les textes nous imposent de le passer en Conseil Municipal pour qu'il soit pris acte de la transmission de ce rapport, ainsi que du débat qui s'ensuit. Aux fins de lancer ce débat, je vais simplement vous faire une synthèse de ce rapport et les principaux points qui sont évoqués dans celui-ci.

Sur la situation financière de la Ville de Toulon, la Chambre relève, je cite : « Un excédent de fonctionnement significatif sur l'ensemble de la période contrôlée, une baisse des charges dynamiques et un faible niveau d'endettement, ce qui permet, à la Ville de Toulon, de conserver des marges de manœuvre significatives et de dégager des capacités d'autofinancement très satisfaisantes ». Nous savions déjà que notre situation financière était très saine.

En matière de commandes publiques, aucune remarque, ni observation de la Chambre sur l'ensemble de la période contrôlée.

En matière de gestion des ressources humaines, la Chambre relève que les efforts de la Ville pour maîtriser la masse salariale doivent être poursuivis, ce que nous faisons.

En matière de subventionnement au mouvement associatif, qu'il s'agisse de la politique de la Ville, de la culture, des sports, la Chambre préconise, par le biais de simples observations, un contrôle plus poussé de l'usage des subventions, étant précisé que la Ville de Toulon, dans ces trois domaines, a déjà entrepris plusieurs démarches en ce sens.

Enfin, pour la période sous contrôle, le rapport contient une seule recommandation qui porte sur la suppression des congés dérogatoires. C'est un processus que nous avons très largement entamé à ce jour et qui devrait se clore à compter du 1er janvier 2022.

Voilà les principaux points qui ressortent de ce rapport de la CRC.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole. Monsieur NAVARRANNE commence. Mettez-vous à ma gauche, Monsieur DE UBEDA. Monsieur NAVARRANNE, à ma droite.

M. NAVARRANNE :

Je reste à votre droite, promis. C'est de moins en moins évident puisque vous vous recentrez toujours plus.

M. FALCO :

Et vous, ZEMMOUR, Marine.

M. NAVARRANNE :

Elle est nationale, populaire, sociale. C'est là que nous nous incarnons avec le Rassemblement national.

M. FALCO :

Chacun se cherche. Moi, j'ai trouvé ma voie, donc un homme libre. À vous de trouver la vôtre.

M. NAVARRANNE :

Je l'ai trouvée depuis 22 ans et mon entrée, à 15 ans, au Front national, et maintenant, au Rassemblement national. Nos chemins ne sont pas identiques, et le mien est encore très long.

M. FALCO :

Je suis fier du mien, de chemin. Le vôtre est toujours très long et je souhaite qu'il connaisse, effectivement, dans la longueur, les mêmes résultats que vous avez obtenus jusqu'à présent. C'est vrai que vous êtes jeune, mais vous avez participé à huit élections et, ma foi, on ne peut pas dire que jusqu'à présent, le citoyen, parce que la démocratie, c'est cela, c'est la rencontre d'un homme avec les citoyens, ait approuvé votre chemin.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

C'est vrai qu'on préfère toujours quand la morale s'impose. Perdre sur ses idées plutôt que de gagner en trahissant les siennes. Je vous rappelle Nicolas SARKOZY, dont vous avez été ministre.

M. FALCO :

En matière de morale, heureusement qu'on n'apprend pas de votre côté. On a chacun la nôtre.

M. NAVARRANNE :

C'est vrai qu'en matière de morale…

M. FALCO :

Vous commencez bien, la séance, ce matin. Allez-y, vous avez la parole sur la Chambre Régionale des Comptes.

M. NAVARRANNE :

Je vous posais la question tout à l'heure sur les chiffres du nombre de procédures intentées par la Ville de Toulon où elle se porte partie civile, et vous me répondez que ces chiffres sont à ma disposition, sauf que cela fait deux mois que je vous les demande. Si les services peuvent me les fournir, les Toulonnais peuvent juger pourquoi depuis deux mois, on ne me les fournit pas, mais ce n'est pas grave.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, ma Secrétaire générale ne peut pas parler derrière. C'est une fonctionnaire – elle va me quitter, elle va prendre la retraite – exemplaire, reconnue par tous et par toutes. Je n'ai jamais eu aucun problème avec aucune opposition. Elle est à la disposition de l'opposition, comme de la majorité. Elle fait son travail au service de l'intérêt général et de la Ville. Elle vous a fait une réponse le 24 août.

M. NAVARRANNE :

Dans lequel elle me dit qu'il y a trois procédures où on lève la protection fonctionnelle, ce qui était la délibération pour laquelle on votait, mais ce qui n'était pas l'objet de ma question. Encore une fois, vous m'avez répondu que l'on tient à ma disposition les chiffres des procédures dans lesquelles la Ville de Toulon s'est portée partie civile, au-delà des protections civiles qui passent au Conseil Municipal.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous ne voulez pas en venir à l'ordre du jour.

M. NAVARRANNE :

C'est vous. Si vous ne voulez pas me donner les chiffres, ne me dites pas que vous me les donnez.

M. FALCO :

L'acteur que vous êtes, vous avez commencé à jouer la pièce que vous jouez habituellement. Les séances sont télévisées. Monsieur NAVARRANNE, avec son ego surdimensionné… Soyez un peu sérieux. Vous verrez peut-être qu'à ce moment-là, les toulonnaises et les toulonnais vous prendront au sérieux. Allez, je suis sûr que vous méritez mieux. Rentrons dans l'ordre du jour.

M. NAVARRANNE :

À la fin, vous me donnerez peut-être les chiffres qu'on demande. Quant aux acteurs, je vous prie, par respect pour BELMONDO, de ne pas me comparer à des acteurs.

M. FALCO :

Il avait un autre talent que vous.

M. NAVARRANNE :

Bien sûr, je le reconnais, c'est pour ça qu'il a fait un autre métier que moi.

M. FALCO :

Allez, allez, allez, allez. Ça y est, il a fait son entrée en matière. Les toulonnaises et les toulonnais applaudissent devant les écrans de télévision. Monsieur NAVARRANNE, allez-y, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

J'attends que vous terminiez votre scénario à vous.

La Chambre Régionale des Comptes, c'est cette institution qui sert un petit peu de garde-fous dans le contrôle qu'elle a des collectivités. Les derniers rapports de la Chambre Régionale des Comptes, pour votre pratique, en tant que Maire de Toulon, c'est le troisième du nom. Je rappelle que le premier était celui qui observait 1995 – 2005, les quatre premières années de votre première mandature. Et puis, il y a eu le second qu'on a présenté en 2014 et celui-ci qui vient.

C'est vrai que comme dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est salué une trajectoire financière globalement favorable de la Ville. C'est le satisfecit global depuis 1995, la trajectoire financière de la Ville de Toulon s'améliore. Cette amélioration s'est d'ailleurs accentuée. Je ne fais que lire ce qu'écrit la Chambre Régionale des Comptes. On peut contester les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes, on peut les traiter avec mépris et condescendance, mais je pense que les fonctionnaires d'État qui pratiquent dans cette haute administration, savent quand même un petit peu de quoi ils parlent.

M. FALCO :

Personne ne traite le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec mépris.

M. NAVARRANNE :

J'entends que quand je parle de la trajectoire financière depuis 1995, c'est juste ce qu'écrit la Chambre Régionale des Comptes.

M. FALCO :

On traite, Monsieur NAVARRANNE avec mépris, mais pas la Chambre Régionale des Comptes, ce qui est différent.

M. NAVARRANNE :

Si elle l'écrit et quand je le lis…

M. FALCO :

J'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires d'État et j'ai beaucoup de respect pour la Chambre Régionale des Comptes. J'en ai un peu moins pour Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Si, quand je lis ce qu'elle écrit, j'entends glousser à votre droite ou à votre gauche, je trouve que c'est un manque de respect quand la Chambre Régionale des Comptes…

M. FALCO :

J'entends glousser derrière vous, donc, c'est pareil.

M. NAVARRANNE :

Quand la Chambre Régionale des Comptes écrit que la trajectoire financière…

M. FALCO :

Cela fait dix minutes et vous n'avez rien dit. Allez, en avant, Monsieur NAVARRANNE. Soyez concret.

M. NAVARRANNE :

… est globalement favorable depuis 95, je pense qu'il faut s'en féliciter. Les efforts que vous avez maintenus et accentués sont à saluer, mais permettez-nous, en tant qu'opposition, de relever aussi les aspects négatifs relevés par la Chambre Régionale des Comptes. C'est vrai, à l'image un petit peu de tout à l'heure, on doit noter que quand c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit, les réponses apportées par le Maire de Toulon ou par les services ou par ses adjoints, surtout aussi, sont moins méprisantes que quand c'est l'opposition qui le dit.

Et pour cela, je vous propose, en trois minutes, de vous prendre trois exemples. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, quand l'amiral Jean-Yves WAQUET vous faisait remarquer qu'il y avait un bénéfice, qu'il y avait un excédent d'année en année beaucoup trop important, ce que vous écrit la Chambre Régionale des Comptes. Vous ne répondez pas que l'on n'y comprend rien et qu'il est important de faire des réserves financières, mais vous répondez : « On ne peut pas comparer parce que maintenant, c'est TPM qui s'occupe de cela, donc le périmètre n'est pas équivalent ». Il n'empêche que la Chambre Régionale des Comptes, notamment s'appuyant sur la jurisprudence du Conseil d'État, celle du 19 mars 2018, vous répond qu'il y a un manque de clarté financière, un écart de plus de 2 millions d'euros chaque année concernant uniquement la Ville de Toulon. Donc, cette cagnotte, certes, dont on peut discuter sur l'opportunité de faire quelques réserves, dure depuis tellement temps d'année qu'il s'agit aujourd'hui, c'est ce que préconise la Chambre Régionale des Comptes, de revoir les taux pour que l'impôt pris aux toulonnais sur cette question-là soit réajusté. C'est une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes. Je me félicite qu'à la Chambre Régionale des Comptes, on réponde un peu différemment, avec moins de condescendance, qu'à l'opposition du Front National de l'époque.

Sur les transferts de personnel, quand il y a eu le transfert de compétences, on a beaucoup parlé de notre suspicion de l'efficacité des mécanismes dans les transferts de compétences et dans les économies d'échelle avec Toulon Provence Méditerranée. Quand c'est le Rassemblement national qui vous le dit, on n'y comprend rien. Quand c'est la Chambre Régionale des Comptes qui vous le dit, c'est vrai qu'il y a un petit peu plus de réponses. Votre réponse, par exemple, c'est : « Ce n'est pas notre faute. C'est le mécanisme de l'État qui nous est imposé, qui nous oblige, par exemple ». C'est une des spécificités particulières, pas propres à Toulon, mais à ses transferts de compétences, que par exemple certains personnels soient transférés à Toulon Provence Méditerranée, mais continuent de travailler avec des quotités de 85, 95 ou 97 % pour la Ville de Toulon. La Chambre Régionale des Comptes dit qu'il y a là, en termes de gestion opérationnelle, ce sont les mots : *« Une activité résiduelle au sein de la commune qui apparaît difficile à comprendre ».*

Sur le personnel, sur les charges de personnel, le personnel municipal fait un travail remarquable de proximité et de service de nos administrés, mais quand le Rassemblement national, au vote des budgets primitifs ou des comptes administratifs, relève que la part des charges de personnel dans les charges globales de la commune est démesurée par rapport à la moyenne de la strate.

Je rappelle que c'est 73,3 % pour la Ville de Toulon, 58 pour la moyenne de la strate. Sur bien d'autres indicateurs, on est plus performant, vous le savez. Ce sont les effets de votre gestion sur la dette, sur l'investissement, mais celui-ci est fort regrettable. La Chambre Régionale des Comptes vous dit : *« Il est difficile d'expliquer les raisons pour lesquelles la Ville de Toulon se situe à un niveau aussi élevé par rapport à la moyenne de la strate. Cette tendance durable tend à s'aggraver avec les transferts de compétences ».* La Chambre Régionale des Comptes dit : *« Cela induit une fragilité structurelle à surveiller »*. Encore une fois, je vois que la réponse faite par la Ville est moins condescendante que quand c'est le Rassemblement national qui vous le dit.

Enfin, dernier point, celui sur les associations et les subventions. Il y en a deux types. Il y a les subventions pour la politique de la Ville. Vous connaissez notre position assez hostile sur l'utilisation de l'argent de la politique de la Ville pour mettre toujours plus dans les quartiers, en défavorisant beaucoup d'autres toulonnais qui n'habitant pas dans ces zones ont, proportionnellement, moins de subventions dont ils peuvent bénéficier. Là, il n'y a pas de débat de fond avec la Chambre Régionale des Comptes, mais il y a tout de même une question sur la transparence des subventions. Les centres sociaux, la mission locale, que nous sommes amenés très souvent à critiquer, va entrer, suite à ces remarques de la Chambre Régionale des Comptes, dans un processus de transparence améliorée, va enfin faire des rapports d'activité quantifiés plus solides.

Je rappelle qu'il y a plusieurs millions d'euros chaque année que l'on donne à ces structures qui gèrent la politique de la Ville, qui gèrent les conséquences de l'immigration massive, qui n'est pas la décision de la Mairie de Toulon. Mais encore une fois, on en appelle toujours aussi au symbole que l'on peut donner quand on critique cette politique migratoire parce qu'elle nous coûte cher et qu'elle continue à nous coûter cher depuis longtemps. Quand c'est la Chambre Régionale des Comptes qui vous demande un petit peu plus de transparence, on y répond avec un peu moins de condescendance que quand c'est le Rassemblement national.

Et un dernier sujet. Ce sujet n'a pas été simple pour nous. En 2017, en 2018 et en 2019, on a eu de grands débats sur le Rugby Club Toulonnais. Nous savons la passion qui vous anime avec le Rugby Club Toulonnais et vous savez qu'elle est partagée. On se croise, de temps à autre, en sortant de la tribune Bonnus ou de la tribune Lafontan. On est tous passionnés par le Rugby Club Toulonnais, en tout cas bien des nôtres, mais on était intervenu pour vous dire que la manière dont on pouvait quantifier les avantages en nature et les subventions au Rugby Club Toulonnais n'étaient pas raisonnables. Le 25 janvier 2019, Monsieur le Maire, vous avez même répondu à NAVARRANNE qui vous questionnait sur ce sujet : *« Pour vos interrogations, Monsieur NAVARRANNE, soyez sérieux. Dans la convention, l'engagement de la SASP figure à l'article 2 et à l'article 3 de l'avenant. Dans la convention, l'engagement de la Ville figure à l'article 3 et à l'article 2 de l'avenant* ». Si vous me le permettez, sur ce point précis des articles, avec le respect que je vous dois, on va reprendre le jargon du Professeur REBEC : *« Je pense qu'il ne faut pas pinailler ». « Monsieur NAVARRANNE, soyez sérieux ».*

Cette condescendance, dans la réponse qui m'a été faite, j'avoue que quand c'est la Chambre Régionale des Comptes qui vous fait les remarques, la réponse de la Ville de Toulon et de son Maire l'est beaucoup moins, condescendante. Je reprends tout d'abord la remarque de la Chambre Régionale des Comptes : *« Le manque de transparence sur cette subvention au Rugby Club Toulonnais et sur les avantages en nature fait courir, à la Ville, de gros risques judiciaires »*. Cela devient quand même un peu sérieux. Si la Chambre pinaille comme NAVARRANNE, j'espère que celle-ci, de remarque, porte un petit peu parce que, effectivement, si demain, dans une procédure judiciaire, l'opprobre vient, on sait ce que cela a été à Toulon l'opprobre sur les clubs sportifs, on y aura tous perdu.

Je remarque que la Ville a répondu, par la voix de son Maire, comme elle aurait pu répondre à NAVARRANNE qui pinaillait il y a quelque temps : « Au regard de ces éléments, des éléments apportés, la Ville s'engage à revoir le lien contractuel existant avec la mise en œuvre d'une convention d'occupation globale qui couvrira l'ensemble des équipements dans sa totalité. Par ailleurs, la Ville va entreprendre, en lien avec la SASP RCT, une révision globale de la prise en charge de certains frais liés à l'utilisation du stade. »

Encore une fois, la critique de l'opposition n'est ni pour exister, ni pour faire du spectacle afin d'atteindre en notoriété, mais pour pratiquer le mandat que les toulonnais nous donnent, nous aussi, d'être la voix, une voix qui n'est pas forcément celle de la majorité. Alors par pitié, puisque ce rapport est dans l'ensemble assez positif, puisque, je le redis, depuis 95, les trajectoires financières de la Ville sont globalement favorables et que la Chambre Régionale des Comptes salue les efforts de gestion, il peut y avoir quelques critiques, je viens d'en égrainer. Par pitié, que cette leçon dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes tende quand même à apporter la preuve que l'opposition ne pinaille pas forcément et peut aussi avoir des remarques sensées, parce que nous sommes tous engagés pour la Ville. Nous avons tous des positions, au-delà de nos mandats, dans nos activités familiales, professionnelles, sérieuses, donc qu'on soit aussi un petit peu pris au sérieux, avec moins de condescendance, comme je ne le doute pas, vous prendrez les remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Nous prendrons acte de la présentation de ce rapport. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous avez dit beaucoup de choses. Un, vous vous identifiez à un juge. Vos paroles, les paroles de l'opposant que vous êtes, finalement, sont les paroles de la Chambre Régionale des Comptes. Je différencie la Chambre Régionale des Comptes. J'ai, comme vous, beaucoup de respect pour ses fonctionnaires. Je crois que c'est une très bonne chose d'être contrôlé. La meilleure des preuves, c'est qu'aujourd'hui, on est fier de ce contrôle qui a été fait, comme de tous les contrôles que j'ai eu l'occasion de faire. Je suis à la tête de collectivités depuis de nombreuses années.

Vous parlez de procédures judiciaires, mais on ne me parle pas de procédure judiciaire puisqu'il n'y a rien. Aucune remarque sur les marchés publics, de simples observations sur la vie associative, observations que nous avons déjà prises en compte, puisque, à travers des conventions d'objectifs, de mise à disposition de personnel et de matériel, nous avons répondu, en partie et on va continuer à le faire, aux observations qui sont faites.

Je vais vous faire un aveu. Après, je vais revenir sur le RCT, bien sûr, Monsieur NAVARRANNE. Des rapports de Chambres Régionales des Comptes, comme celui de la Ville de Toulon, je souhaite en avoir tous les jours. Je pense que beaucoup d'élus le souhaiteraient puisque vous mettez en avant ce rapport, vous avez parlé de procédure judiciaire qu'il faut prendre en compte et des remarques. On les prend en compte.

Regardez, je suis tombé, par hasard, sur un article de journal qui parlait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'une Ville que vous connaissez fort bien, qui est gérée par un maire que vous connaissez fort bien. Et je cite, je cite uniquement le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et tous mes mots sont indiqués dans le rapport : « La situation des finances est jugée préoccupante. Le montant de la dette est très conséquent. On enregistre un fort ralentissement des investissements, des charges de personnel toujours en hausse et des irrégularités ».

En ce qui concerne Toulon, que dit la Chambre ? Une situation financière saine, un excédent de fonctionnement significatif, une baisse des charges, un faible niveau d'endettement. Aucune remarque en matière de marché public. De simples observations concernant les associations pour lesquelles il est recommandé un contrôle plus poussé de l'usage des subventions.

Comme je vous le disais, je précise que la Ville a d'ores et déjà engagé, sur ce plan, de nombreuses démarches à travers des conventions d'objectifs, de mise à disposition de personnels ou de matériels.

Monsieur NAVARRANNE on a une conception différente. C'est votre droit le plus absolu. Vous avez des valeurs que je n'ai pas. J'ai des valeurs que vous n'avez pas. C'est votre droit le plus absolu. Elles sont toutes respectables. Je ne critique pas les valeurs des uns et des autres. Cela s'appelle la démocratie et c'est beau.

Pour nous, et en ce qui me concerne, de tout temps d'ailleurs, dans toutes les collectivités que je préside, le monde associatif occupe une place toute particulière, car pour nous, et pour moi principalement, les associations bien souvent constituées de nombreux bénévoles, que je n'ai de cesse de saluer et à qui je rends hommage, sont des acteurs de premier plan pour accompagner ce qui est important dans une grande Ville, comme dans un petit village d'ailleurs, le lien social, la cohésion sociale, le vivre ensemble. Oui, ces associations sont des partenaires au quotidien qui nous permettent de construire, d'avancer, de relever des défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques de notre territoire, au-delà même de nos limites. Oui, ces associations, on les écoute. Elles n'ont pas toujours le même avis que le Maire. Je les respecte et je les soutiens, car elles nous permettent de travailler à l'exemplarité. L'exemplarité est toujours dure à accéder. Je ne dis pas que ce que l'on fait est exemplaire. Il y a des choses bien, il y a des choses mal. On essaie de se remettre en question.

Le RCT, vous me trouvez trop généreux pour le RCT. Monsieur NAVARRANNE, le RCT, c'est le patrimoine de la Ville. Qu'on aime le rugby ou qu'on ne l'aime pas, Toulon est marqué par l'histoire de ce club. Cette histoire est centenaire, vous la connaissez. Je n'en ai pas le monopole. On la partage. Vous m'avez parlé qu'on se rencontre au stade Mayol, avec plaisir et justement, on s'y rencontre et on se rassemble. Il n'y a pas de niveau de classe sociale, politique, culturelle ou autre. Il n'y a rien de plus beau. Encore la semaine dernière, 15 000 personnes chantaient, parlaient de Toulon, aimaient ce club, avaient un cœur rouge et noir. Et il n'y a rien de plus beau.

Je vous assure que ce club est un véritable marqueur. En termes d'image, croyez-moi, c'est un grand vecteur. J'ai eu, dans ma vie publique, l'occasion de me transporter sur l'ensemble de la France, et au-delà. Et je vous assure que partout où je suis allé, quand j'arrivais, je n'étais pas celui qui était là pour une mission avec un titre, j'étais le Maire du RCT et tout le monde m'a parlé du RCT. Vous ne voulez pas me parler un peu de Jonny Wilkinson, vous ne voulez pas me parler du RCT. C'est un vecteur extraordinaire. Il est notre identité. Il a une âme, ce club.

Et là aussi, la Ville de Toulon n'a pas le monopole. Je regardais l'Équipe, paru le 16 septembre. Il y avait un article et je me dis : « On n'est certainement pas les seuls à avoir une identité ». Je parle de l'identité catalane et je vois ville de Perpignan, partenaire numéro 1, la ville. Et je lis l'USAP, l'une des fiertés du pays catalan. Je ne citerai pas celui qui est cité parce que c'est son droit, je n'ai pas à le citer *: « Je n'avais pas perçu toute la force du territoire. Je n'avais pas suffisamment bien mesuré à quel point le rugby était la fierté de ce territoire ».* Je pourrais vous citer, comme cela, bon nombre d'exemples. Vous savez, on ne fait rien d'exceptionnel à Toulon.

Ma fierté, je vais vous dire, j'ai été sollicité dans des villes, c'est leur droit le plus absolu, qui ont fait du naming, comme l'ont dit, c'est-à-dire la pratique spécifique de parrainage, le stade perd son âme et devient avec un nom particulier puisqu'il est racheté par des grandes marques. J'ai toujours dit que Mayol, c'était le patrimoine des toulonnaises et des toulonnais. Et ma fierté, c'est que les toulonnaises et les toulonnais y rentrent. Ils sont chez eux, à Mayol. Si on allait au-delà des aides qu'on apporte au club, qui n'ont rien de comparables, si on veut bien comparer les aides en matière sportive, je peux vous comparer les aides en matière culturelle. Le RCT est très loin derrière. Je ne vous en cite qu'un. L'Opéra de Toulon, puisque c'est la Métropole maintenant, ce sont 13 millions d'argent public. Vous voyez, le RCT, on est très, très loin en-dessous.

Et l'image, l'identité, la force, l'âme, ce qu'il nous procure, de se rencontrer tous les deux, de se saluer, d'être heureux parce que Toulon a gagné, ou perdu, malheureux, on ressent les mêmes choses. C'est merveilleux. Merveilleux, croyez-moi. Donc j'assume les efforts qu'on fait sur ce club. Le stade est à nous. Il restera à nous. Il est municipal. Et si on mettait des loyers exorbitants au stade, vous croyez que les toulonnais pourraient avoir des places à 15 euros ? Allez voir un peu aux endroits, déplacez-vous à Paris ou ailleurs. Allez voir le Racing, allez voir si avec 15 euros, vous rentrez voir un match. C'est cela, le RCT.

Donc, pas d'irrégularité. Oui, il faut effectivement des contrôles, il faut des conventions, des conventions d'objectif, mais j'assume les efforts que la Ville a faits pour par exemple réhabiliter et rénover Mayol. C'est pour le patrimoine. Cela restera. On a dépensé 25 millions d'euros pour rénover. Oui, ça va rester parce qu'après FALCO, viendront d'autres maires. Et Mayol restera toujours le même. Et on dira dans le monde entier : « Mayol, c'est particulier, il y a une âme ». Cette âme, il faut l'entretenir.

Voilà, c'est cette image. J'assume tout cela, Monsieur NAVARRANNE. Je ne suis pas le seul à l'assumer, mais je vous le dis, on ne fait rien contre la loi. On ne fait rien contre les règles. On ne transgresse pas les règles. Vous avez parlé de procédures judiciaires. Je n'ai pas de procédure judiciaire concernant le RCT.

Encore une fois, je vous assure qu'en matière de rapport de Chambre Régionale des Comptes, je souhaite continuer à avoir un rapport comme celui que vous avez dans les mains.

Je passe la parole à Monsieur DE UBEDA. Le Conseil Municipal n'est pas un dialogue entre Monsieur NAVARRANNE et le Maire. Il y a d'autres conseillers municipaux qui veulent s'exprimer. Allez-y, Monsieur DE UBEDA, vous avez la parole.

M. DE UBEDA :

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons reçu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, lundi 13 septembre, pour en traiter, au Conseil Municipal, le vendredi 17 septembre. Comment, dans ces conditions, effectuer notre travail de représentant de la population ? Nous serons par conséquent amenés à y revenir en tant qu'opposition. Nous ferons toutefois plusieurs remarques.

En premier lieu, nous interrogeons la logique d'analyse de la Chambre. Il faut évidemment se féliciter que ces mécanismes de contrôle existent et fonctionnent. L'État de droit suppose, en effet, des institutions de ce genre. Ainsi, nous saluons le travail sur la bonne utilisation des deniers publics et le respect de la réglementation. En revanche, nous sommes plutôt circonspects sur la philosophie qui sous-tend l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport, comme d'autres précédemment, est marqué par une volonté de diminuer l'emploi public et les avantages sociaux des salariés. Ce serait un gage de bonne gestion, à tel point que l'unique recommandation est, je cite : « *de supprimer les congés dérogatoires ».* Nous ne partageons pas ces dogmes qui ont montré leur nocivité sur la qualité de vie des citoyens et sur le plan de l'intérêt économique général. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette logique uniquement comptable et ignorant l'humain.

La majorité municipale partage la philosophie ultralibérale et austéritaire de la Chambre Régionale des Comptes. Comme le montrent les réponses de la Ville et l'activité des élus, ici même, au Conseil Départemental et au Conseil Régional. Ce qui le montre aussi, c'est votre accord avec les politiques, au gré des différents gouvernements, sur la question de la diminution des financements des collectivités territoriales.

Dans ces conditions, que la Chambre Régionale des Comptes alerte sur un certain nombre de problèmes, nous oblige, une nouvelle fois, à une appréciation critique de la gestion de la Ville et dans ce cas, en regard même du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

C’est notre deuxième remarque. Nous ne craignons pas la catastrophe, mais nous notons un grand nombre de problèmes que je ne peux que lister faute de temps. La Chambre Régionale des Comptes alerte sur le fait, je cite : *« Les flux financiers multiples et provisoires liés au transfert de compétences vers TPM, appellent à une lecture prudente de l’évolution de la situation financière de la Ville ».* Elle parle même d’effet d’optique. Nous aurons à y revenir dans le débat public, et je l’espère, dans l’enceinte du Conseil Municipal, mais comment ne pas s’inquiéter sur d’éventuels graves problèmes à venir. Le désendettement nécessaire après des décennies d’impérities ne justifie pas les investissements insuffisants, même s’ils sont, enfin, en hausse.

Notre troisième remarque porte sur les critiques du rapport à propos des recrutements. Nous notons la nécessité de mieux respecter les procédures et nous appelons, pour notre part, à plus de transparence. Mais la Chambre Régionale des Comptes alerte également sur le recours excessif aux vacataires, notamment en ce qui concerne le périscolaire.

Voyez-vous, sans connaître le rapport et malgré les divergences politiques avec celui-ci, nous en sommes venus à la même conclusion. Nous vous alertions, une nouvelle fois au précédent Conseil Municipal, sur cette question. Il faut faire mieux en ce qui concerne l’éducation et cela passe par des emplois stables. Nous y reviendrons dans les futurs Conseils Municipaux.

Quatrième remarque, je serai bref sur cette question au vu des critiques sévères de la Chambre Régionale des Comptes, le bien-fondé et surtout le contrôle des subventions aux associations. Nous sommes bien entendu, au vu de notre philosophie, à Toulon en commun, très favorables au financement des associations. Comment ne pas s’inquiéter pourtant du manque flagrant de rigueur dans le contrôle de l’utilisation des subventions, comme le remarque la Chambre Régionale des Comptes ? Car si l’austérité n’est pas une bonne chose en ce qui concerne le financement public, la rigueur dans la gestion est vitale.

Nous aurons, dans le futur, à intervenir sur la différence entre aider les entreprises de sport et aider le sport pour tous, entre l’intérêt général et l’intérêt des entreprises du sport. Nous soutenons sincèrement, avec passion même, le RCT, le Sporting, le HTV et les associations sportives en général, mais nous soutenons aussi le sport scolaire et nous appelons à un retour citoyen des subventions de la Ville. Nous ne doutons pas des intentions des uns et des autres, mais comme la Chambre Régionale des Comptes, nous demandons plus de contrôles par le financeur.

En tout état de cause, nous notons, avec inquiétude, que les réponses de la Ville se situent le plus souvent dans des engagements à venir : *« En cours d’étude* – je cite – *un travail d’élaboration d’indicateurs sera effectué »*. En résumé, Monsieur le Maire, chers collègues, nous estimons que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes confirme notre analyse sur le besoin d’une orientation nouvelle de la gestion de la Ville, et ce, malgré, je le répète, le désaccord philosophique avec celle-ci. Je vous remercie.

M. FALCO :

Eh bien oui, Monsieur DE UBEDA, vous arrivez à la conclusion. Finalement, il faut se tourner vers le parti que vous représentez, parce que là, c'est la clarté. Là, il n'y a pas de problème. Là, il y a le respect de la loi. Là, on sait s'organiser et on est rigoureux. Je me mets un peu à votre place, vous avez beaucoup de difficultés à critiquer ce qui n'est pas critiquable. Vous parlez d'irrégularité. Il n'y a pas d'irrégularité. S'il y avait eu des irrégularités dans les transferts ou autres, on ne nous aurait pas fait que des observations. Vous pouvez le voir, il y a des rapports de Chambre Régionale des Comptes qui vont même au pénal. Il n'y a pas d'irrégularité. Il n'y a aucune irrégularité. Il n'y a rien. Encore une fois, vous êtes bien embêté.

Vous nous dites : « Finalement, il faut plus de personnel ». La Chambre nous dit poursuivez : « Poursuivez vos efforts, il y a encore trop de personnel ». Je n'arrive pas à vous comprendre. Vous me dites : « Il faut respecter l'État de droit ». Mais vous, la loi, c'est la vôtre. Ce n'est pas la loi de la République qui doit s'imposer, c'est celle de votre pensée.

On ne sera jamais d'accord, vous l'avez très bien compris, Monsieur DE UBEDA. Votre inquiétude, gardez-la et gardez vos observations. Je suis fier que les toulonnaises et les toulonnais puissent voir les observations objectives qui ont été faites.

Robert, au niveau des conventions, je crois que tu as des choses à dire.

M. DE UBEDA :

Monsieur le Maire, une minute.

M. FALCO :

Je ne vous ai pas interrompu, vous me laissez parler, Monsieur DE UBEDA. Il y a des règles. Je vous laisse parler tant que vous voulez, quand je vous donne la parole. C'est bien comme cela. Autrement, c'est la foire. La foire, c'est un autre jour, mais pas aujourd'hui.

M. CAVANNA :

Monsieur DE UBEDA, vous avez évoqué une réception du rapport le 13 pour un Conseil Municipal le 17. Je vous rappelle que lors des commissions qui précèdent le Conseil Municipal, plusieurs élus d'opposition ont demandé qu'on puisse leur transférer le rapport de la CRC avant le délai légal, pour qu'ils aient le temps de le lire. Chaque conseiller qui a demandé la transmission de ce rapport l'a obtenu.

M. FALCO :

Il faut venir en commission.

M. CAVANNA :

L'ordre du jour de ce rapport, c'est le 17 et on ne va pas passer les futures séances du Conseil Municipal à revenir sur ce rapport.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce que vous avez appelé le dogme, c'est le respect de la loi. Je suis d'accord avec vous. À ce moment-là, il faut rester dogmatique. Vous avez dit qu'il y avait d'énormes critiques, notamment sur la politique de la Ville ou sur les politiques de subventions, qu'il y avait un manque flagrant de rigueur. Non, parce que si cela avait été le cas, la Chambre aurait émis une recommandation. Le manque flagrant de rigueur, c'est votre terme, et ce terme, si on le traduit dans le langage de la CRC, cela s'appelle une recommandation. Ce n'est pas le cas. Donc, n'interprétons pas, selon sa propre volonté, ce qu'écrit la Chambre Régionale des Comptes.

Un dernier point, vous avez évoqué, à nouveau, le recours aux vacataires pour les périscolaires. Dans cette enceinte, des collègues vous ont répondu que les emplois en question ne se prêtent pas du tout à des emplois permanents, d'autant que ce type d'emploi intéresse bon nombre d'étudiants qui, par-là même, peuvent se faire un peu d'argent durant leurs études. On continuera à fonctionner selon ce système.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole. On partage un peu. Ce ne sont pas des dialogues.

Respectons les règles sanitaires.

Mme BRUNEL :

Plusieurs éléments portant sur la gestion des transports figurent dans le rapport de la Cour des comptes, notamment les engagements de la commune au niveau de la Régie mixte des transports toulonnais. Il est également rappelé que le budget des transports correspond à un budget annexe pris en compte par la commune. C'est donc légitimement que nous vous interpellons sur les conditions catastrophiques de déplacement des toulonnaises et des toulonnais en cette rentrée 2022.

Pour résumer, ces conditions sont le fruit d'une seule logique : privilégier le privé et l'individuel. Nous nous inscrivons à l'inverse de ces orientations et ce n'est pas seulement sur la base des valeurs politiques que nous défendons, c'est sur la base de constats partagés par le monde économique, par des analyses pragmatiques de la situation de villes comparables ou par des rapports scientifiques, notamment le dernier rapport du GIEC. J'en rappelle ici une citation : *« Pour mettre fin au réchauffement de la planète, il faut, de façon déterminée, immédiate et rapide, atteindre au moins la neutralité pour le dioxyde de carbone et réduire les émissions des autres gaz. Parmi les changements rapides nécessaires en zone urbaine, figurent la démotorisation et la décarbonisation des transports ».*

De quoi parlons-nous à Toulon ? De deux faits concomitants qui viennent impacter la vie des habitants au quotidien : les travaux pour la troisième voie d'autoroute sur l'entrée Est de Toulon et la privatisation de la ligne de train Nice Marseille. Qui n'est pas restée bloqué – vous l'avez sans doute été également, chers collègues – dans les kilomètres de bouchon occasionnés par les travaux de la troisième voie, quel que soit le moment de la journée ? Les toulonnais et les toulonnaises vont devoir les subir quatre ans.

Rappelons que Toulon avait été choisie comme ville pilote pour être dotée d'un tram, dans les années 80, et qu'un projet global de désenclavement avait été conçu sur la base de quatre points : tunnel, troisième voie contournant par le nord et tramway. Or, seuls les projets qui accentuent la place de la voiture dans la Ville ont été menés. En 2020, ce choix passait à côté des enjeux d'une gestion urbaine durable des déplacements. Vous promettez quatre ans de bouchon aux toulonnaises et aux toulonnais et aucune alternative puisqu'à ce jour, Toulon est la seule, des 20 métropoles du pays à ne posséder, ni TRAM, ni BHNS, et l'un des territoires de France qui était déjà, avant les travaux, l'un des plus embouteillés.

Dans le même temps, le transport en commun est affaibli. La privatisation du rail sur l'axe Nice-Marseille, qui est un véritable axe de l'activité et de la mobilité toulonnaise, n'a rien d'obligatoire. C'est un choix, un choix politique de la région, un choix dont on connaît la logique, l'issue. La ligne cédée au privé est l'une des plus rentables du réseau. Dans le même temps, on sait que la concurrence dans le domaine des transports se traduit par un coût plus élevé pour l'usager généralement. On le voit ailleurs, en Angleterre, en Belgique. La privatisation du rail est si catastrophique que ces pays reviennent à une gestion publique.

Encore une fois, le choix sur notre aire urbaine est dommageable pour les toulonnais et il est anachronique. D'un côté, on investit pour le transport individuel, de l'autre, on privatise le transport en commun. Ces deux choix vont dans le même sens, le mépris social et écologique, à l'heure où tous nos concitoyens sont conscients des urgences et subissent de plein fouet une crise majeure.

Le développement de la Ville, de son aire urbaine, le bien-être et la santé des habitants, ne peut faire l'impasse sur des choix stratégiques vitaux qui privilégieraient l'intérêt général et la prise en compte des urgences écologiques. Il faut, au minimum, que la troisième voie soit réservée aux transports publics. Il faut relancer le projet tramway en organisant des voies de contournement. Il faut rendre possible un retour en arrière après un bilan sur la gestion de la ligne Marseille-Nice par Transdev.

Je cite pour conclure, à nouveau le rapport du GIEC *: « Il est possible, par une gouvernance alignée sur la limitation du réchauffement à 1,5 degré et par l'économie de l'adaptation et de l'atténuation, de favoriser et d'accélérer des transitions systémiques, des changements de comportements, d'innovation et l'expansion des technologies ».* C'est ce que les toulonnais attendent, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous vous êtes trompée de temps. La future campagne électorale, je crois qu'elle est en 2026, 2027, on a bien le temps d'y penser. Et vous vous êtes trompée de rapport. Je vous ai écoutée. Je pensais que vous vous étiez mieux structurée. Là, on parle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mélanger le fer, le ferroviaire, le rapport. Vous m'avez récité votre programme municipal que vous avez soumis aux toulonnaises et aux toulonnais. Et là aussi, ils ont fait un choix. C'est le même : tramway, la régie. Vous parlez de régie. Le seul point qui pourrait avoir un lien avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la régie des transports. Nous, ici, dans cette enceinte, nous n'avons qu'une seule régie en matière de transport, ce sont les enfants que nous transportons dans nos écoles et dans nos stades. C'est tout. Il n'y a pas d'autres régies. Il n'y a pas de remarques sur la régie. Vous mélangez tout. Hors sujet.

Je comprends que vous n'ayez pas grand-chose à dire autre que le tramway. Il ne parle pas de tramway, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il ne parle pas de programme municipal. C'est un contrôle. C'est tout à fait différent. Si j'avais le rôle que vous avez, je prendrai une feuille et je mettrai, à côté, à l'élève : « Hors sujet ». Je le mettrais en vert, hors sujet.

Mme BRUNEL :

Je ne crois pas que les préoccupations quotidiennes des toulonnais sont hors sujet, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Et quand j'arrivais chez moi, je me faisais réprimander. Les préoccupations des toulonnais, on les vit au quotidien. Vous croyez qu'on ne s'en occupe pas des toulonnaises et des toulonnais ? Vous croyez que si on ne s'en occupait pas, on serait encore là. Vous croyez que vous êtes les seuls à vous occuper des préoccupations des toulonnais ? Vous croyez que vous êtes la seule à avoir des projets, des programmes ? Vous croyez que vous êtes la seule à faire du social ? Vous croyez que vous êtes la seule à parler aux toulonnaises et aux toulonnais ? Venez un peu avec moi dans la rue, vous verrez, comme me parlent les toulonnaises et les toulonnais.

Mme BRUNEL :

Nous ne sommes pas dans les mêmes endroits, c'est tout.

M. FALCO :

Exactement. On ne fréquente pas les mêmes endroits. Je fréquente les associations, les endroits où il y a des toulonnaises et les toulonnais.

Mme BRUNEL :

Moi aussi.

M. FALCO :

Vous êtes loin du compte.

Yannick va vous répondre sur les transports. Tout le monde aura la parole.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, vous avez eu raison de rappeler que dans le rapport de la Chambre Régionale, ce que vous évoquez, c'est la régie. La régie, Monsieur le Maire l'a rappelé, sert à transporter nos enfants et nos anciens combattants. C'est un petit bus. Évidemment, vous imaginez vous servir de ce rapport, que vous avez sans doute peu lu, puisque sinon vous auriez pu intervenir sur ce sujet, pour développer un certain nombre d'arguments en faveur.

Mme BRUNEL :

Je vais vous laisser avec vos remarques personnelles.

M. CHENEVARD :

S'il vous plaît, il y a des règles de courtoisie élémentaires.

M. FALCO :

On ne vous a pas interrompue, vous l'avez remarqué.

M. CHENEVARD :

C'est la meilleure façon de s'écouter et de s'entendre.

M. FALCO :

Vous le savez d'ailleurs.

M. CHENEVARD :

Quelques points que vous évoquez. D'abord, vous parlez des travaux de l'A57. Effectivement, nier qu'ils aient lieu, ce serait ne pas reconnaître que nous sommes en train et que le concessionnaire qui travaille pour le compte de l'État est en train de faire des travaux qui vont considérablement améliorer les mobilités et le transport en commun sur le territoire. Pourquoi ? Parce que vous dites : « On aurait pu profiter de ces travaux pour améliorer les transports en commun sur l'A57 ». C'est exactement ce que nous faisons. Je me demande si parfois, vous lisez les encarts mis par la société qui réalise les travaux.

Il vous a sans doute échappé que nous réalisons une voie strictement réservée aux transports en commun dans le cadre de ces travaux et que cette voie réservée aux transports en commun aura – c'est une première nationale – une halte sur l'autoroute qui sera corrélée avec la halte ferroviaire que nous sommes en train de réaliser, qui sera livrée en 2023, ce qui permettra de mettre en place un RER métropolitain qui, là aussi, est un concept que nous avons développé à Toulon Provence Méditerranée avec le Maire et Président depuis plusieurs années et qui, aujourd'hui, est repris dans un certain nombre de métropoles.

Regardez ce qui se passe dans la métropole de Bordeaux et vous verrez que le concept de RER métropolitain, que nous avons inventé, est en train d'être repris sur cette métropole. Pourquoi ? Parce que nous aurons des trains cadencés toutes les 15 minutes et que nous pourrons mettre en connexion le réseau de transport urbain avec le réseau ferroviaire.

Globalement, toutes ces politiques de mobilité mises en place, le sont sans empêcher le développement de l'activité économique, car il y a sans doute quelque chose qui nous différencie en plus de ce que je viens d'évoquer, c'est le fait que nous ne prônons pas la déflation et la baisse de l'activité économique, parce que la baisse de l'activité économique, ce sont plus de gens qui ont du mal à boucler les fins de mois. Nous souhaitons faire en sorte que le développement s'accompagne d'une maîtrise de la qualité environnementale.

Un seul exemple, et ce sera ma conclusion, avant de rappeler que nous avons actuellement une enquête ménage qui permettra de balayer un certain nombre d'interrogations et que cette enquête ménage permettra de toucher 11 500 personnes jusqu'au mois de décembre. Entre janvier et juin, on va pouvoir disséquer tous ces chiffres qui vont nous remonter et à partir de l'été, on aura des éléments sur cette enquête ménage qui se fait, en général, tous les dix ans.

Ce que je voulais dire en conclusion, c'est : prenez seulement les indicateurs sur la qualité de l'air sur notre territoire. Ce n'est pas nous qui faisons ces relevés, c'est AtmoSud. Et AtmoSud est une maison indépendante. Qu'est-ce qu'ils disent ? Moins 34,69 de NOX sur notre territoire depuis 2011, alors que la baisse régionale n'est que de, et c'est déjà beaucoup, 19,9. Je vous remercie.

Mme BRUNEL :

Juste une phrase pour terminer de mon côté. Les concepts toulonnais, en tout cas, pour le moment, n'ont pas donné toute leur efficacité puisqu'à ce jour, notre Ville est toujours l'une des plus embouteillées de France.

M. FALCO :

Elle le sera toujours. Toutes les grandes villes sont bouchées. Je ne vais pas revenir sur le débat que l'on a depuis 2001. Toulon est une Ville particulière, entre Faron et Méditerranée, deux kilomètres de large pour la traversée, deux autoroutes qui s'y jettent, 75 000 véhicules qui passent sous le tunnel, 3 600 poids lourds, 110 000 véhicules qui passent en surface. Toulon restera Toulon. Deux avenues pour la traversée, l'avenue de la République et les grands boulevards. Nous n'allons pas revenir sur le débat du tramway, pourquoi, comment.

Madame le Député, je crois que vous avez demandé la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Monsieur le Maire. Extrêmement rapidement, mais cela a été quelque part un petit peu dit. À un moment donné, lorsque nous siégeons dans une séance du Conseil Municipal, c'est quand même fort agréable, pour tout le monde, que de respecter l'ordre du jour et d'intervenir sur la délibération en question. En l'occurrence, on pourrait, chaque groupe d'opposition, se mettre à écrire des pamphlets sur nos programmes, nos visions en politique, nationale, locale. Je pense que ça ne ferait pas avancer la chose publique et la chose publique locale.

J'ai quand même entendu une chose qui m'oblige à prendre la parole et à utiliser de notre temps collectif, de savoir qu'on n'est pas d'accord avec la philosophie de la Cour Régionale des Comptes. Excusez-moi, mais à un moment donné, je voudrais simplement rappeler, c'est en rapport avec la délibération, qu'au début des années 80, cet organe a été justement créé afin de pouvoir apporter à la fois un accompagnement, mais aussi un contrôle strict de la gestion des finances publiques, dû à la décentralisation d'une partie de nos collectivités.

Après, qu'on soit d'accord ou pas d'accord, que l'on évoque les observations faites par la Chambre, que la Ville y réponde, que l'on ne soit pas satisfait des réponses qui soient faites, je l'entends, mais par pitié, restons en phase avec l'ordre du jour de notre Conseil Municipal.

M. FALCO :

Je vous remercie Madame.

Monsieur DE UBEDA.

C'est moi, le responsable.

M. DE UBEDA :

Et oui, ce sont sans doute les Républicains. Ah non, vous n'êtes plus chez les Républicains.

M. FALCO :

Monsieur DE UBEDA, vous n'avez que ce mot dans la bouche. Je n'ai pas de leçons de république à recevoir de vous. Je me sens aussi républicain que ce que vous l'êtes. Arrêtez de toujours dire que vous êtes républicain et que nous ne le sommes pas. Je n'ai pas de leçon de république à recevoir de vous. Et loin de là, Monsieur DE UBEDA. Si vous voulez, on en parlera tous les deux. Je vous parlerai de la vôtre, de République. Je vous en parlerai.

M. DE UBEDA :

Le fait est que vous n'êtes plus chez les Républicains, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Franchement, est-ce que c'est l'ordre du jour du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Je vous demande si vous êtes communiste, communiste de gauche ou de droite, staliniste ou autre ? Je ne vous en parle pas, Monsieur DE UBEDA. Vous êtes un conseiller municipal pour moi, point, et d'opposition, point. Après, vous faites ce que vous voulez. C'est vous qui prônez la liberté ? Vous prônez la liberté en parole. La liberté, c'est de penser, de prendre, chacun son parti, chacun et sa philosophie. C'est cela, la démocratie, Monsieur DE UBEDA. Si on n'est pas de votre avis, on n'est pas des Républicains. Oui, je suis autant républicain que vous et fier de l'être. Alors, arrêtez. Maintenant, parlez en conseiller municipal d'opposition. Si vous ne voulez pas parler. C'est terminé.

M. DE UBEDA :

Monsieur le Maire, je vous demande de vous calmer parce que je n'ai pas dit que vous n'étiez pas républicain.

M. FALCO :

Ne me parlez plus. Les toulonnais qui nous écoutent ne nous en voudront pas.

M. DE UBEDA :

Je disais donc que je ne vous ai pas dit que vous n'étiez pas républicain, il faut bien écouter, que vous n'étiez plus chez les Républicains. Ce n'est pas pareil. Pourquoi cela ? Parce que vous m'avez dit : « C'est votre faute ».

M. FALCO :

Je vous ai dit : « Si le fauteuil tombe, j'en serai responsable parce que je dois assurer l'ordre de cette assemblée ».

M. DE UBEDA :

C'était une plaisanterie de votre part et je vous réponds par une plaisanterie en disant : « C'est la faute des Républicains ». Et à ce moment-là, j'ai rajouté.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

Je vous en prie, aidez-moi.

Allez, Monsieur DE UBEDA, après on avance, non ?

M. DE UBEDA :

Si vous me laissez, oui.

Je comprends bien le souci de Madame MUSCHOTTI, c'est la philosophie qui est partagée par son parti, donc on reste là-dessus.

Non, Monsieur CAVANNA, ce n'est pas la loi. La loi n'est pas de diminuer les emplois publics.

M. FALCO :

C'est la Chambre qui nous le demande. La seule recommandation est là.

M. DE UBEDA :

Non, on est exactement dans le débat. C'est curieux quand même. Quand il y a d'autres interventions… Effectivement, Monsieur CAVANNA me répond sur ce point et je réponds sur ce point. Est-ce que c'est moi ou est-ce que c'est Monsieur CAVANNA qui est en dehors du débat ? Je réponds exactement sur les termes de Monsieur CAVANNA. Donc, Madame MUSCHOTTI, je suis dans le débat et vous n'avez pas à intervenir pendant ce débat. Vous parlerez après.

Non, Monsieur CAVANNA, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas une question de loi. La loi n'implique pas la diminution des emplois publics.

M. FALCO :

Vous comprenez la raison pour laquelle vous disparaissez.

M. DE UBEDA :

Ce n'est pas une loi. C'est une conception politique. Ce sont des choix politiques. De la même façon que vous allez faire, en tant que conseillers régionaux, des choix politiques en privatisant la ligne SNCF Marseille-Nice. Ce sont des choix politiques.

Et oui, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on parle de risques juridiques. Ce n'est pas moi qui l'invente. On ne peut pas d'un côté dire : « La Chambre Régionale des Comptes a raison », et de l'autre côté : « La Chambre Régionale des Comptes n'a pas raison ».

Sur la question de la Chambre Régionale des Comptes, est-ce qu'on peut discuter ce que dit la Chambre Régionale des Comptes ? Vous le faites bien dans vos réponses de la Ville. C'est vous qui le faites. Vous dites : « La Ville ne partage pas l'avis ». C'est normal, c'est tout à fait normal et c'est aussi notre rôle d'opposition quand on n'est pas d'accord, de dire qu'on n'est pas d'accord avec une partie du rapport, mais qu'on n'est pas d'accord avec une partie de ce que fait la Ville. Cela s'appelle l'opposition. Cela s'appelle la démocratie. C'est comme cela.

Monsieur le Maire, pour terminer.

M. FALCO :

Il est temps parce que vous avez abusé de votre temps de parole. Vous ne voulez pas que je vous minute, parce que vous savez que vous avez normalement un temps de parole minuté. Je laisse faire.

M. DE UBEDA :

Monsieur NAVARRANNE s'est exprimé pendant…

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE s'exprime comme il doit le faire. Il l'a fait, vous l'avez fait, vous revenez et vous dites toujours la même chose. C'est pitoyable.

M. DE UBEDA :

Vous avez ironisé, tout à l'heure, sur la bonne gestion et éventuellement la bonne gestion. Ici, je ne représente pas le Parti communiste, je représente Toulon en commun. Je tiens à saluer que le Prix mondial du meilleur Maire du monde a été accordé à Monsieur Philippe RIO, Maire de Grigny Essonne, Parti communiste.

M. FALCO :

Monsieur DE UBEDA, demandez au Maire de Grigny de vous faire faire des stages. Comme cela, il vous formera. Non, je ne vous donne plus la parole. C'est un conseil que je vous donne. Allez vous former à Grigny, vous en avez besoin parce que vous êtes loin de lui. Vous n'êtes pas le meilleur opposant du monde, croyez-moi.

Robert, amuse-toi.

M. CAVANNA :

Monsieur DE UBEDA, juste un mot pour corriger vos propos. Quand je vous ai répondu que ce n'était pas un dogme et que c'était la loi, c'était pour répondre à votre formule, puisque vous faisiez référence à la recommandation de supprimer les congés dérogatoires. Je vous ai dit : « Ce n'est pas un dogme, c'est la loi ». Je n'ai jamais dit que la loi, c'était de baisser les emplois publics. Je n'ai fait que répondre à votre propos. Là, vous m'avez dit que la loi, cela aurait été de baisser les emplois publics. Cela n'avait rien à voir avec votre propos initial.

M. FALCO :

Vous me donnez acte que débat il y a eu.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune de Toulon sur les années 2014 et suivantes et de la tenue du débat.

FAMILLE

Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2e Adjoint au Maire

02.3.01

Ouverture des droits à l'encaissement de la Prestation de Service Unique (PSU) au bénéfice de la Ville de Toulon pour la gestion de la crèche « Les Premiers Pas » et signature de la convention partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var

M. FALCO :

Si vous le permettez, je passe au sujet suivant qui concerne les familles. J'espère que cela va nous réconcilier. Je passe la parole, car nous sommes tous attachés à la famille, à Madame MASSI.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est la délibération 02.3.01 sur l'ouverture des droits à l'encaissement de la Prestation de Service Unique au bénéfice de la Ville pour la gestion de la crèche que nous avons reprise à la CAF, Le Clos des Lutins, qui s'appelle désormais Les Premiers Pas.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je pense qu'il faut apaiser le débat. Je pense que pour simplifier les choses, peut-être que Madame MUSCHOTTI pourrait avoir une place d'adjointe dans votre majorité. Vous lui ferez une petite place dans l'hémicycle.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, ça, c'est petit.

Mme LAVALETTE :

Pas tant. Pas autant que vos trahisons électorales, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Petit, petit, petit, petit.

Mme LAVALETTE :

Madame MASSI, on a pas mal échangé sur le sujet.

M. FALCO :

Moi, j’assume mes choix, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

Ah oui ? Mais très bien.

M. FALCO :

Toujours, je les ai toujours assumés.

Mme LAVALETTE :

Très bien.

M. FALCO :

Et puis, je vous le précise, encore une fois, je les assume en homme libre que je suis. Allez-y, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

C’est la première fois que les places ne sont pas assez nombreuses.

M. FALCO :

Parlez de la famille.

Mme LAVALETTE :

Je vais essayer, si vous ne me coupez pas la parole tout le temps.

M. FALCO :

C’est vous qui êtes partie de travers, je vous remets sur le bon chemin.

Mme LAVALETTE :

Je ne suis pas partie de travers. On a le droit de faire une petite blague pleine de sens. Ça a beaucoup de sens.

M. FALCO :

On ne blague pas au Conseil Municipal. C’est sérieux au Conseil Municipal.

Mme LAVALETTE :

Vous êtes quand même bien plus proche de Madame MUSCHOTTI maintenant que certains autres dans votre majorité. Bref.

Pendant longtemps, cela a été une fierté, Monsieur le Maire, de savoir que chaque enfant qui naissait avait sa place en crèche. Cette année, cela a été un peu plus compliqué. Les toulonnaises ont fait des bébés. C'est peut-être le seul effet positif de ce confinement moyenâgeux. Je m'en réjouis. Bravo à vos services qui se sont démenés, que j'ai eu plusieurs fois au téléphone pour trouver des solutions, mais peut-être faut-il imaginer et anticiper d'autres ouvertures de place, peut-être d'autres crèches. Vous savez que pour la famille, la garde de l'enfant est un stress maximal. Je pense que cela participerait à une bonne politique familiale qui permettrait de faire rayonner ce territoire. Effectivement, la garde de l'enfant peut être un levier qui donne envie à des familles de venir s'installer sur notre territoire. Je pense qu'il est peut-être temps d'avoir une réflexion sur cet accueil qui doit pacifier aussi et tranquilliser les familles qui ont envie de venir s'installer sur notre belle Ville.

Mme MASSI :

Je vais vous répondre, Madame LAVALETTE, puisque, en effet, vous m'avez fait passer une petite liste des gens que vous me recommandiez. Je vous ai répondu d'ailleurs, puisqu'à l'époque, vous m'aviez dit que ces personnes n'avaient pas eu de place. Après étude des dossiers, je me suis aperçue que ces personnes avaient refusé une place.

Mme LAVALETTE :

Pas toute, Madame, vous savez que ce n'est pas vrai.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, on n'est pas à la foire, d'un côté comme de l'autre, je vous en prie.

Mme MASSI :

Donc, elles préféreraient attendre 2022, comme je vous en avais fait part. On ne vous a pas attendue pour se dire qu'il fallait des places supplémentaires. À l'heure actuelle, la Ville de Toulon a 2 044 places. On a augmenté. À toutes les personnes, on donne une solution de garde. Après, ils la prennent ou ils ne la prennent pas parce que cela ne correspond pas, ce n'est pas en bas de chez eux ou ce n'est pas dans le quartier qu'ils veulent. Par contre, en effet, nous sommes vigilants et nous allons ouvrir d'autres structures. Nous avons augmenté. Nous avons presque doublé le nombre de places.

Mme LAVALETTE :

D'ailleurs, j'ai bien parlé de vos services avec qui j'avais eu des conversations, mais quand vous habitez à l'Est.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, c'est Madame MASSI qui parle. Après, vous me redemandez la parole et vous l'avez. C'est tout. Vous n'allez pas faire comme Monsieur DE UBEDA quand même. Autrement, je vous envoie à Grigny, vous aussi.

Mme MASSI :

On est encore en développement, Madame LAVALETTE, on ne vous a pas attendue. En effet, en septembre 2022, ouvrira une crèche sur l'écoquartier de Sainte-Musse.

M. FALCO :

Vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

C'est un tout petit peu condescendant, quand vous dites « on ne vous a pas attendue ». Évidemment, mais excusez-nous d'avoir des propositions aussi. Pour revenir sur la petite liste en question, de temps en temps, c'est difficile quand vous habitez à l'Est et que l'on vous propose une place à l'Ouest, avouez-le. Après, je sais que vous avez trouvé des solutions, notamment dans des crèches qui n'étaient pas municipales, avec des tarifs municipaux. Bravo d'avoir trouvé ces solutions. C'était pour une réflexion plus large, sans condescendance aucune. Je vous remercie.

M. FALCO :

Merci Madame. Qui est favorable pour ce dossier, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01

Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) au service Droits des sols au sein de la Direction Développement Urbain de la DGA Aménagement de Développement – Recours à un agent contractuel

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez.

Mme MASSI :

C'est la 02.4.01. C'est le remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme. C'est une délibération habituelle. Si nous ne trouvons pas en mobilité interne, nous pouvons avoir accès au recrutement externe.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

02.4.02

Autorisation de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent auprès du Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux

Mme MASSI :

02.4.02, c'est l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition d'un agent municipal auprès du COSEM. C'est suite au départ à la retraite de l'agent, donc on le remplace.

M. FALCO :

Je vous en remercie. En mettant de l'ordre dans mes papiers pour confirmer ce qu'écrit la Chambre Régionale des Comptes, je vois un tableau qui classe les villes les moins dépensières de France et je vois Toulon à la 13e place. Calculez combien il y a de villes dans France. Vous voyez donc qu'on fait attention aux deniers publics. Le rapport confirme bien ce qui est fait.

La 4.02, qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

02.4.03

Autorisation de signer une convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail auprès du Centre de Gestion (CDG) 83

M. FALCO :

La 4.03.

Mme MASSI :

Monsieur le Maire, c'est l'autorisation de signer une convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail. Il s'agit d'un forfait journalier de 1 000 euros et c'est pour deux jours par an.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

02.4.04

Autorisation de signer une convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au travail auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulon

M. FALCO :

La suivante.

Mme MASSI :

C'est la même chose, mais c'est au profit du CCAS. Le forfait journalier est toujours de 1 000 euros pour le médecin, le cadre administratif et l'infirmière pour 20 jours par an et pour le conseiller en prévention et l'assistance administrative, forfait 500 euros pour huit jours par an.

M. FALCO :

Madame ANDREOTTI est sortie puisqu'elle est présidente du CCAS.

Madame GENETELLI, le Docteur LEONI, Madame DEPALLENS, Madame MANZANARES, Madame MONDONE et Madame BÉRARD ne participent pas au vote. En l'occurrence, nous appliquons tout simplement la loi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Madame ANDREOTTI sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Madame GENETELLI, Monsieur LEONI, Madame DEPALLENS, Madame MANZANARES, Madame MONDONE et Madame BERARD ne participent pas au vote.

L'article 02.4.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3e Adjoint au Maire

03.1.01

Réduction du principe, adopté en 1992, de limitation de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Détermination du taux d'application de l'exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

M. FALCO :

Robert, tu reprends avec les finances.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une exonération à hauteur de 40 % de la base imposable pour la TFPB sur les immeubles à usage d'habitation pour une durée de deux ans.

M. FALCO :

Là aussi, nous appliquons la loi qui a changé puisque nous appliquions les dispositions de 1992 et là, nous appliquons la nouvelle loi.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.1.02

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Toulon au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

M. FALCO :

C'est toi, Robert.

M. CAVANNA :

Nous renouvelons l'adhésion de la Ville au Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés pour un montant de 1 300 euros.

M. FALCO :

Madame MONDONE et Madame DIAZ, qui n'est pas là, ne participent pas au vote.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

Madame MONDONE ne participe pas au vote.

Madame DIAZ, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Madame LAYEC, ne participe pas au vote.

L'article 03.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.1.03

Compte rendu d'activité pour la saison 2019-2020 du fermier Tennis Club Toulonnais pour la gestion des Tennis de l'Oustalet

M. FALCO :

La 1.03.

M. CAVANNA :

Nous prenons acte de la transmission par le Tennis Club Toulonnais de son compte rendu d'activité pour la gestion des Tennis de l'Oustalet.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prendre acte du compte rendu d'activité pour la saison 2019/2020 du fermier Tennis Club Toulonnais pour la gestion des Tennis de l'Oustalet.

-O-

03.1.04

Demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre du Plan de Relance, au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » pour la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS)

M. FALCO :

La 3.1.04.

M. CAVANNA :

Dans le cadre de la transformation numérique des collectivités territoriales, nous demandons une subvention auprès de l'État pour nous accompagner dans la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

03.2.01

Signature d'un protocole transactionnel avec la société BOUYGUES IMMOBILIER dans le cadre des désordres constatés sur le bien sis Avenue Colonel Picot, 83100 Toulon, « FONT PRE – ECO QUARTIER »

M. FALCO :

Les affaires juridiques, Robert. La 03.2.01.

M. CAVANNA :

Nous signons un protocole transactionnel avec la société Bouygues s'agissant des travaux de la crèche dont a parlé ma collègue tout à l'heure, à Font Pré. Il y a eu quelques malfaçons. Plutôt que d'attendre la longueur d'une procédure, nous passons un accord transactionnel.

M. FALCO :

Parfois, un mauvais arrangement est plus positif qu'un bon jugement.

M. CAVANNA :

L'arrangement n'est pas mauvais.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.2.01 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.2.02

Désignation des représentants de la Ville au sein du comité directeur du Hyères Toulon Var Basket. Modification de la délibération n° 2020/70/S du 26 juin 2020

M. CAVANNA :

Dans le cadre de la désignation des représentants de la Ville au sein du Comité directeur du Hyères Toulon Var Basket, nous procédons à une modification. Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons le faire à main levée. Il s'agit de remplacer Monsieur Laurent BONNET par Monsieur MASCARO.

M. FALCO :

Suite à la démission de Monsieur Laurent BONNET pour service.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.2.03

Démission d'un Conseiller municipal – Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques, des conseils de secteurs, de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury permanent de la collectivité

M. FALCO :

C'est simple, si vous en êtes d'accord au groupe, c'est vous qui le direz, Monsieur NAVARRANNE, Monsieur KOUTSEFF va remplacer Monsieur TOULZAC et Monsieur KOUTSEFF reprend, en lieu et place, les responsabilités qu'avait Monsieur TOULZAC.

Il y a une autre question. Il est proposé de remplacer Madame ROUSSEL par Monsieur KOUTSEFF comme membre titulaire de la Commission d'appel d'offres et du Jury permanent de la collectivité.

M. CAVANNA :

Si tout le monde en est d'accord, on peut le faire à main levée.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE a demandé la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci. Juste pour moi, l'occasion de saluer Hervé TOULZAC qui quitte ce Conseil Municipal. Il a été un collègue pugnace dans ce Conseil Municipal. Il a remplacé, il y a déjà quelques années, Aline BERTRAND, notre amie qui avait déménagé et qui est notre chef de file à La Valette. En remerciant, par cette occasion, Hervé TOULZAC, je sais que beaucoup d'entre vous le connaissaient aussi par les fonctions précédentes qu'il avait occupées, puisqu'il était commandant de police. Il a beaucoup agi pour notre commune et donc, à bien des degrés, il nous manquera dans ce Conseil Municipal. Plein de bonnes choses à lui dans cette vie peut-être plus apaisée.

En soulignant quand même, je tenais à le faire, que dans le courrier qu'il vous a envoyé, il tirait une sorte de sonnette d'alarme sur le désintérêt des électeurs qui se manifestent élection après élection. C'est un constat dont on ne va pas débattre maintenant, mais je sais que ça l'a beaucoup touché parce que le sens de notre engagement politique, quand on sait qu'il y a un tiers des gens qui vont voter, est mis en difficulté. Cela ne met pas en cause la légalité de nos mandats, ni la nécessité d'agir politiquement, mais aussi, à l'occasion de cette petite intervention, puisqu'il a mis le doigt dessus, c'est, je pense, un message aussi qu'il nous transmet collectivement. On a tous des questions à se poser sur comment réconcilier les gens et nos gens, les gens d'ici, les Toulonnais, puisque c'est ce qui nous intéresse, avec la politique.

Bon vent à Hervé TOULZAC et bonne retraite à lui.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, je ne partageais pas du tout les valeurs de Monsieur TOULZAC, je parle de valeurs politiques. Les choses sont claires de ce côté-là, mais je reconnais que le Commandant TOULZAC s'est toujours comporté correctement au sein du Conseil Municipal. C'est quelque chose de bien. On peut être différent, on peut exprimer des choses différemment. On a des sensibilités différentes, des valeurs différentes, mais la correction est quelque chose qui doit nous rassembler. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est favorable pour l'adopter ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

L'article 03.2.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6e Adjoint au Maire

06.1.01

Autorisation de signer la convention France Services pour la labellisation de la Maison des Services Publics de Sainte-Musse

M. FALCO :

Virginie, la 06.1.01.

Mme PIN :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la signature de la convention France Services pour la labellisation de la Maison des Services publics de Sainte-Musse.

Très brièvement, le réseau France Services est voulu par l'État depuis 2019. Il permet, dans des quartiers de reconquête républicaine, de mettre, à la disposition de la population, des guichets uniques qui permettent d'avoir accès à plusieurs administrations, plusieurs opérateurs, la CAF, Pôle emploi, le Trésor Public. Cela permettra de venir compléter l'importante offre de services que présente déjà la MSP et nous vous demandons donc d'autoriser la signature de cette convention.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 06.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6e Adjoint au Maire

06.2.01

Signature d'un compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir avec la SAS Présence représentée par M. CONTI, avec possibilité de substitution, d'une parcelle de terrain communale cadastrée EP 152, sise chemin de la Miougrano au prix de 270 000 euros et constitution d'une servitude de passage pour véhicules et piétons sur ce terrain

M. FALCO :

Virginie, vous poursuivez.

Mme PIN :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la signature d'un compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir entre la Ville et la SAS Présence pour l'acquisition d'un terrain qui se trouve chemin de la Miougrano. Le prix, 270 000 euros, est conforme à l'estimation domaniale. La particularité de cette cession est que ce terrain va être grevé d'une servitude de passage au profit de la Métropole, puisque la Métropole possède un terrain adjacent, c'est l'unique passage possible, et sur cette parcelle se trouve un ruisseau qui doit être entretenu. Ce terrain vendu sera grevé de cette servitude.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent JÉRÔME,
7e Adjoint au Maire

07.3.01

Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2021 et autorisation de signer les conventions et avenants avec les porteurs de projets

M. FALCO :

Laurent.

M. JÉRÔME :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer des subventions à diverses associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour 2021 et autorisation de signer les conventions et avenants avec les porteurs de projets.

M. FALCO :

Il y en a pour 200 000 euros.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame LEVY sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Madame PIN ne participe pas au vote.

Monsieur MAHALI, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur CHENEVARD, ne participe pas au vote.

L'article 07.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur Laurent JÉRÔME,
7e Adjoint au Maire

07.4.01

Remises gracieuses à divers redevables

M. FALCO :

Laurent.

M. JÉRÔME :

Il s'agit de remises gracieuses à quatre demandes de frais de mise en fourrière de véhicules.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Ce sont à chaque fois des cas sociaux que l'on prend en compte. Je crois que c'est une bonne chose de les exonérer. Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 07.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11e Adjoint au Maire

Question rapportée par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon

11.4.01

Prorogation du délai de demande de paiement de la subvention au profit de la copropriété de l'immeuble 37 rue Paul Lendrin situé dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) pour la réalisation de travaux de rénovation

M. FALCO :

C'est Yannick qui prend ou c'est moi qui le fais ? Monsieur MAHALI étant absent, la délibération suivante nous propose de proroger le délai de demande de paiement d'une subvention au profit d'une copropriété qui est en train de réaliser des travaux de rénovation. Il y a un retard dans la réalisation des travaux. Il n'y a pas que ce particulier qui a des retards actuellement, croyez-moi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ÉCOLOGIE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11e Adjoint au Maire

Question rapportée par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon

11.5.01

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021

M. FALCO :

La délibération suivante est la 11.5.01. On attribue des subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades obligatoire 2016-2021, en l'occurrence, l'immeuble concerné est le 64 du cours Lafayette. Il est dans le domaine et concerné.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

M. le Maire procède au vote —

L'article 11.5.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,
12e Adjointe au Maire

12.1.01

Autorisation de signer les conventions portant sur l'accueil des enfants de l'Institut Médico-éducatif (IME) La Majourane et de l'association Nounou toulon

M. FALCO :

Valérie, la jeunesse, cela va nous faire du bien.

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Toulon a été sollicitée par l'Institut médico-éducatif La Majourane et l'association Nounoutoulon, afin que la Ville puisse accueillir les enfants qu'ils encadrent sur le Clos Olive, qui est identifié centre de loisirs et ferme pédagogique. On demande l'autorisation de signer les conventions.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

M. le Maire procède au vote —

L'article 12.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.1.02

Création d'un accueil de jeunes : approbation du règlement intérieur et autorisation de signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var

M. FALCO :

Tu poursuis, Valérie.

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, la Ville de Toulon propose un panel d'activités de loisirs, sportifs, culturels et autres à notre jeunesse. Néanmoins, la Ville de Toulon a voulu aller plus loin dans la démarche et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Toulon a décidé de créer un nouvel accueil de jeunes sur la Ville. La tranche d'âge concernait essentiellement les 12-17 ans. Néanmoins, elle touchera également les 17-25 ans que nous orienterions vers la Maison de l'Étudiant et de l'information jeunesse, afin de mobiliser d'autres jeunes avec des horaires plus adaptés plus tard dans la soirée, les week-ends, à un tarif modéré.

L'objectif surtout est de ne pas proposer un catalogue d'activités, mais que ces jeunes viennent eux-mêmes construire leur projet pour les accompagner vers plus d'autonomie et de responsabilité.

M. FALCO :

Merci, Valérie. Monsieur LEROY, vous avez la parole, bien sûr.

M. LEROY :

Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire une intervention globale sur plusieurs délibérations pour limiter mon temps de parole.

M. FALCO :

Vous avez le temps. Allez-y. Vous ne vous êtes pas trop exprimé. Allez-y.

M. LEROY :

Monsieur le Maire, au début de mon mandat, vous nous avez reçus pour que nous nous présentions. À moi, le petit nouveau en politique, vous m'avez dit : « Monsieur LEROY, vous allez vous régaler ». Ce sont vos mots. Alors, au bout d'un peu plus d'un an et à l'occasion de cette rentrée, je me suis demandé où j'avais bien pu me régaler dans l'exercice de mon mandat.

Eh bien oui, j'ai réussi à trouver des points qui nous réjouissent, moi et mes collègues de Toulon en commun, des points qui montrent que nos propositions au Conseil Municipal sont reconnues et contribuent à l'amélioration de la Ville. Et aussi, des points qui étaient sur notre programme de la dernière campagne municipale et que vous avez repris. Je citerai rapidement quelques exemples :

- la desserte des bus de l'Arsenal. Nous vous avions fait cette proposition au Conseil Municipal. Vous l'avez reprise en Conseil métropolitain, trois mois plus tard,
- la Maison des services publics, délibération 6.1.01, et le guichet unique, délibération 2.3.01, contribue à la simplification des accès aux services publics pour les toulonnais, un point important que notre programme a continué de développer,
- les Halles Esther Poggio, dont vous avez souligné le nom lors de l'inauguration suite à nos demandes,
- l'amélioration du Bureau d'Information Jeunesse en centre-Ville et la création d'un accueil des jeunes de 12 à 25 ans à Lazare Carnot, l'objet de cette présente délibération, un sujet qui importait tant à Guy REBEC. C'est un début et nous vous encourageons à continuer.

Nous voterons, bien évidemment, pour toutes ces délibérations qui correspondent à la vision que nous avions développée. Ces points montrent que nos interventions ont une utilité, qu'une opposition constructive est bonne pour la Ville et que toutes les graines que nous semons au fil de nos interventions finissent parfois par germer. Elles sont avant tout pour le bien-être des toulonnais, car là est notre but, améliorer la vie de tous nos concitoyens.

Alors oui, ces petites réussites discrètes peuvent être une source de régal pour moi, même si je préférais avoir une action plus forte en pouvant participer aux commissions qui décident de l'avenir de la Ville. Par exemple, nous aimerions ne pas apprendre le détail du projet Mayol Pipady par *Var-Matin*, mais, au contraire, pouvoir en discuter en amont, que ce soit au niveau de la municipalité ou de la Métropole, afin d'apporter d'autres idées pour améliorer ce projet pour le bien-être des toulonnais.

Comme il a été prouvé, la diversité dans les discussions apporte de la richesse dans les décisions. J'espère donc que vous entendrez ce message et nous permettrez de participer plus en amont à la construction d'une Ville agréable à vivre. Merci.

M. FALCO :

Monsieur, on va vous répondre sur les sujets, mais je suis étonné. Vous nous citez des réalisations qui ont 20 ans. Vous n'étiez pas là, il y a 20 ans. La Maison des services publics a été faite il y a 20 ans. Vous osez me dire que c'est vous qui avez souhaité les Halles. Si vous lisez mon programme de 2001, il est en numéro un. Un peu plus d'humilité fait du bien aussi. Vous partagez, c'est bien. Effectivement, vous pouvez partager des idées qu'on a eues, mais de là à dire que c'est grâce à vous qu'on les a réalisées, non. On les réalise.

Je vais vous redonner la parole. La démocratie, c'est simple. Il y a une majorité et une opposition. L'opposition s'exprime, mais la majorité décide. Que je sache, je suis majoritaire depuis 2001 et toutes les réalisations qui ont été faites sur Toulon ont été prises par délibération du Conseil Municipal. Il y a eu des délibérations qui ont été partagées. Il y a eu des délibérations qui sont les nôtres, mais c'est nous qui avons toujours proposé. C'est le Maire qui fait l'ordre du jour et qui propose.

Après, vous voulez participer, on vous fait participer. Vous me parlez de Mayol Pipady. C'est un projet qui concerne la Métropole. Si vous n'êtes pas conseiller métropolitain, vous ne pourrez pas y participer.

M. LEROY :

Je suis conseiller métropolitain.

M. FALCO :

Si vous êtes dans la commission, vous y participez. Si vous n'y êtes pas, c'est parce qu'il y a une règle et des lois. Pour le moment, on n'a rien sorti de Mayol Pipady. C'est un nom, c'est un projet. Oui, oui, c'était dans mon projet municipal, mais vous ne pouvez pas dire. On y réfléchit. Il y a un comité décisionnel présidé par le préfet, par le préfet maritime et par le président de la Métropole. Il se réunit et va décider, avec des conseillers nommés à travers les règles et les lois pour participer. C'est un projet métropolitain. Ce n'est pas un projet municipal. Le jour où je communiquerai sur ce projet, je communiquerai aux toulonnaises et aux toulonnais parce que cela concerne Toulon.

On a gardé notre identité en étant Métropole. On a gardé nos forces, nos personnels. Les personnels sont payés par la Métropole, mais ils travaillent dans une antenne toulonnaise. On reste toulonnaises et toulonnais. Je n'oublie pas ma Ville. Elle sera la première concernée par toute communication qui sera faite, mais ce n'est pas moi qui vais décider, c'est le comité qui prendra des décisions au moment où il décidera de les prendre.

Si vous voulez participer, c'est ouvert, mais il y a des règles. Vous ne pouvez pas siéger dans une commission dans laquelle vous n'êtes pas désigné. Excusez-moi. C'est comme cela. La démocratie a ses règles. À Grigny, mes collègues de droite libérale ne siègent pas dans toutes les commissions et le Maire est le meilleur du monde. C'est la règle. Si on est opposant, on est opposant, on n'est pas majoritaire. C'est mon programme que je mets en route, ce n'est pas le vôtre.

Le jour où vous aurez une majorité, où vous serez à ma place, vous mettrez en place votre programme. Libre à vous d'avoir des idées, libre à vous d'y participer, libre à vous de vous exprimer. Si vous ne vous régalez pas, démissionnez et quelqu'un d'autre viendra à votre place. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? C'est la loi.

M. LEROY :

Je peux répondre.

M. FALCO :

Oui, si vous voulez.

M. LEROY :

Premièrement, pour les Halles, je n'ai jamais revendiqué que nous avons eu l'idée de refaire les Halles. Je parlais uniquement du nom, pour ne pas que ce soit appelé le nom…

M. FALCO :

Le nom est resté tel qu'il était. Excusez-moi.

M. LEROY :

Oui, mais il a failli devenir le nom d'une marque commerciale.

M. FALCO :

D'ailleurs, si vous aviez été à l'inauguration des Halles, mes propos ont débuté là-dessus.

M. LEROY :

C'est bien là-dessus que je vous rejoins.

M. FALCO :

Les Halles Esther Poggio et j'ai rappelé le drame de cette revendeuse résistante qui a été fusillée un 15 août.

M. LEROY :

C'est bien ce que je voulais dire.

M. FALCO :

Elles sont restées les Halles Esther Poggio.

M. LEROY :

C'est exactement ce que je disais.

M. FALCO :

Elles sont exploitées par le privé. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Les commerçants les exploitent à leur nom. Il n'y a pas une commission pour les fromages, une commission municipale pour la viande, une commission municipale pour les produits Corse. Non. C'est le privé qui exploite. Oui, c'est le privé. Nous n'avons pas la même conception des choses.

Vous savez que le privé investit 1 milliard d'euros en dix ans sur notre territoire. Vous savez la raison pour laquelle il l'a fait ? Il n'y a qu'un mot. Ça s'appelle la confiance. Le privé n'investit pas s'il n'a pas confiance. C'est tout. Et on avance.

M. LEROY :

Le profit.

M. FALCO :

On ne fait pas tout municipal, Monsieur DE UBEDA. Vous n'avez pas les mêmes conceptions que moi, on le sait. Vous l'avez dit. Je vous en prie. Vous avez usé de votre temps de parole, déjà. Laissez faire votre collègue.

M. LEROY :

Par rapport à la présence aux commissions, Monsieur CAVANNA me contredira peut-être, mais rien n'interdit d'inviter d'autres personnes que les personnes obligatoires dans une commission.

M. CAVANNA :

Tout dépend de quelle commission il s'agit. Pour faire référence au projet de Pipady, à côté du comité de pilotage qu'évoquait Monsieur le Maire, il y a aussi des commissions type Commission d'Appel d'Offres qui se réunissent et là, il est impossible d'inviter qui que ce soit.

M. LEROY :

C’est plus pour la définition du projet.

M. CAVANNA :

La seule chose que prévoit le Code de la Commande Publique, c’est la possibilité, pour le président de la Commission d’Appel d’Offres, d’inviter quelqu’un qui est un spécialiste du domaine traité.

M. FALCO :

Yannick, tu as quelque chose à dire aussi.

M. CHENEVARD :

Oui, merci, Monsieur le Maire. Simplement pour rappeler à notre collègue qui d’ailleurs est heureux de constater qu’un certain nombre de choses, notamment en transports et dans la base navale, se font. Il y a déjà trois lignes depuis cinq ans à l’intérieur de la base navale, ce que nous avons fait. Cela a pris deux ans parce que naturellement, nous discutons avec la Défense, puisque la Défense participe au financement des lignes qui sont à l’intérieur de la base navale. Nous avons, au départ de nos parcs relais, notamment celui de Toulon et d’Ollioules, fait en sorte qu’il y ait une prise en charge et que les bus rentrent désormais à l’intérieur de la base navale. C’est une révolution, mais cela nous a pris deux ans parce qu’il y a des notions de sûreté importantes.

M. FALCO :

Merci, Monsieur.

Qui est favorable à la 12.1.02 ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ? Elle est adoptée je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L’article 12.1.02 EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

12.1.03

Mise à jour du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

M. FALCO :

Valérie, la 3.

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de remettre à jour notre règlement intérieur, puisque nous modifions les horaires, leur amplitude pour les centres de loisirs ouverts le mercredi. Avant, nous étions calés sur les jours des vacances et là, pour une harmonisation des temps, on se cale sur les temps périscolaires, donc fermeture à 18 heures.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.1.04

Réseau « Ville Amie des Enfants » : approbation du plan d'actions 2020-2026 et autorisation de signer la convention et la charte de partenariat avec l'UNICEF

M. FALCO :

Ville Amie des Enfants.

Mme MONDONE :

L'année dernière, à cette même date, nous avions souhaité le renouvellement de la candidature de la Ville au titre « Ville Amie des Enfants ». Tout au long de l'année, nous avons dû rendre un diagnostic sur ce que nous faisions pour notre jeunesse, afin que notre jeunesse s'épanouisse dans notre Ville.

Nous avons été audités au mois de juin et suite à cet audit, Monsieur le Maire a reçu un courrier pour nous annoncer que nous avions, de nouveau, été décernés de ce titre « Ville Amie des Enfants ». Pour cette délibération, il s'agit d'approuver le plan d'action et d'autoriser la Ville à signer cette convention jusqu'à la fin du mandat.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORT

Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
15e Adjoint au Maire

15.1.01

Attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du Budget 2021 affectées à la saison 2021-2022 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier avec l'ASCM Boxe

M. BONNET :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du budget 2021 affecté à la saison 2021/2022, ainsi que l'autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier avec l'ASCM Boxe, dont trois associations, pour un montant total de 32 000 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame MUSCHOTTI ne participe pas au vote.

L'article 15.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
17e Adjoint au Maire

17.1.01

Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non-sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales, ainsi que les investissements liés à la transition numérique dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Opération Collective en Milieu Urbain (OCMU) – Centre-ville

M. FALCO :

Christophe.

M. MORENO :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du FISAC Centre-ville, sept subventions pour sept commerçants différents, pour un total de 36 673,48 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

17.1.02

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de commerçants et autorisation de signer l'avenant à intervenir avec le Comité Officiel des Fêtes et des Sports de Toulon (COFS)

M. FALCO :

La 02.

M. MORENO :

On vous propose d'attribuer deux subventions, l'une à l'association des commerçants des 4 chemins des Routes, l'autre au Comité des fêtes pour un total de 6 000 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 17.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

17.1.03

Autorisation de signer l'acte portant rétrocession par la Ville du fonds de commerce sis à Toulon, 100 cours Lafayette

M. FALCO :

Christophe.

M. MORENO :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet la cession d'un fonds de commerce appartenant à la Ville, situé 100 cours Lafayette, et ce au prix de 2 000 euros.

M. FALCO :

Monsieur DEPALLENS, vous avez la parole.

M. DEPALLENS :

Monsieur le Maire et mes chers collègues, au sujet du projet de délibération concernant l'autorisation de signer l'acte portant rétrocession de la Ville au fonds de commerce du 100 cours Lafayette à Toulon, dans la commission, il est noté que cette délibération fait référence à un cahier des charges adopté par le Conseil Municipal du 22 novembre 2013. Nous souhaiterions communication de ce cahier des charges que nous n'avons pas pu retrouver.

M. FALCO :

Monsieur DEPALLENS, il y a une question d'ordre. Quand vous avez quelque chose à demander, il faut le demander. Les commissions sont là pour cela. Vous le demandez. Il y a toujours un fonctionnaire qui siège. Madame la Directrice Générale des Services se fera un plaisir de vous donner tous les documents que vous souhaitez. Ce n'est pas en Conseil Municipal que l'on demande un document. Même le maire de Grigny est incapable de donner un document au Conseil Municipal. Pourtant, c'est le meilleur Maire du monde. Vous vous rendez compte, le nombre de dossiers qu'il y a. Épargnez-moi. Venez en commission, demandez et l'administration se fera un plaisir de vous communiquer toutes les pièces que vous voulez. Vous pouvez même venir dans l'administration et les voir. Il n'y a aucun problème. Ne me demandez pas à moi de communiquer.

Allez-y, Monsieur DEPALLENS.

M. DEPALLENS :

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons été informés en commission de ce projet de délibération et lors de la discussion, il a été évoqué que ce fonds de commerce aurait été acheté 50 000 euros en 2014 et revendu ce jour 2 000 euros. Nous souhaiterions, comme demandé en commission et encore sans réponse ce jour, sur ce projet précis, avoir le décompte complet des frais engagés par la mairie concernant ce local, avec l'acquisition, les frais annexes, mais aussi, depuis 2014, les frais d'entretien, les taxes diverses et, s'il y a lieu, le coût des travaux.

Par-delà cette délibération ponctuelle, nous souhaiterions que soient systématiquement indiqués, lors de ce type de revente de biens ayant été acquis par la mairie, les coûts d'acquisition, prix d'achat, frais connexes, les frais d'entretien, les frais de travaux pour chaque bien depuis la date d'acquisition jusqu'à l'éventuelle revente. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur DEPALLENS, vous êtes vraiment de mauvaise foi. Vous dites : « J'ai demandé, je n'ai pas eu de réponse ». Voilà le mail de réponse que vous a fait ma Directrice Générale des Services :

« En réponse à votre demande, l'usage du droit de préemption. Le local du 100 cours Lafayette a été très longtemps occupé par la rôtisserie Muratore. Cet établissement a toujours été connu et reconnu à Toulon. Lors du projet de cession de 2014, le repreneur avait pour objectif de modifier l'activité – il est là, le problème. Écoutez bien ce que je vous dis et je vais y revenir – *pour développer des actions de restauration de sandwicherie, snacking et autres. L'usage du droit de préemption sur ce local a dès lors été motivé par un souhait de diversification de l'activité commerciale sur un axe très fréquenté qui est le cours Lafayette ».*

La préemption des fonds est une possibilité qui est offerte à la collectivité pour protéger et maîtriser l'activité commerciale sur son territoire. C'est une bonne chose. En l'occurrence, en cette période-là, la Ville a souhaité empêcher une cession non conforme à l'intérêt général. Je dirais tout simplement, et je n'en dirai pas plus, au bon ordre. Le Maire doit veiller au bon ordre dans sa Ville. Quand il y a des acquisitions qui ne sont pas conformes à ce bon ordre, on préempte. Ça nous permet de nous préserver. Et l'on a gardé ce local tel qu'il était préempté.

Là, on a une offre. Ce sont des jeunes qui veulent ouvrir un commerce. Il faut les aider. Vous savez ce que je dis à mes collègues du Conseil Municipal. On devrait les subventionner pour venir ouvrir des commerces fermés depuis dix ou quinze ans. Ce sont des jeunes. Vous savez ce qu'ils vont faire, ces jeunes ? Ils vont faire des madeleines. Ce n'est pas beau, ça ? Je vous en offrirais. Vous verrez, elles seront certainement excellentes.

Alors oui, c'est vrai que la ville a préempté. C'est vrai que cela ne fait rien. Pour le moment, on a préempté à un prix et on vend à ces jeunes à un prix bien inférieur de celui qui avait été celui de la préemption, pour les raisons que j'assume pleinement et qui me regardent pour le bon ordre de ma Ville. Ce sera certainement plus beau une vente de madeleines que le local fermé tel qu'il est là au 100 cours Lafayette. Si on fait des efforts pour que ces jeunes puissent le prendre, allons-y. Aidez la jeunesse. Aidez cette jeunesse qui a besoin. Ils se lancent. C'est une bonne chose. Vous avez, grâce à votre talent, la chance d'être établi. Il faut aider les jeunes à s'établir.

Si je pouvais les subventionner, si j'en avais la possibilité, je le ferai pour les aider. Voilà la réponse. On n'a rien fait d'exceptionnel. On n'a rien caché. On a attendu. On a une offre qui nous paraît saine. Ce sont des jeunes sains, courageux qui ont envie de s'investir. Et il y en a d'autres. Ce n'est pas une grande marque qui arrive. Les grandes marques paient les prix et ils ne traitent pas avec nous, ils traitent avec VAD.

M. DEPALLENS :

Je vous remercie de me redonner la parole pour vous dire que je n'ai pas reçu de mail. Il est vrai que nous avons eu un problème. Je vous le dis, je ne l'ai pas reçu. Je voudrais finir, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

C'est dommage que Madame CEZE ne puisse pas parler. Épargne-la, elle part à la retraite dans quinze jours. Elle a eu une vie administrative exemplaire. Exemplaire, je vous assure. Si elle vous dit qu'elle vous a envoyé un mail, elle a envoyé le mail. Je vous assure qu'elle vous l'a envoyé. Après, que vous ne l'ayez pas reçu, peut-être, ce qui arrive.

M. DEPALLENS :

Si vous m'autorisez à reprendre la parole.

M. FALCO :

Je vous autorise tout.

M. DEPALLENS :

Merci.

M. FALCO :

Autorisez-moi à défendre Madame CEZE aussi.

M. DEPALLENS :

Bien sûr, mais je n'attaque pas Madame CEZE, ni d'ailleurs les entrepreneurs toulonnais.

M. FALCO :

Ce ne sont pas des entrepreneurs, ces jeunes.

M. DEPALLENS :

J'adore les madeleines. Simplement, je n'ai pas reçu ce mail. Sinon, effectivement, si j'avais eu la réponse, je n'aurais pas posé la question. Je ne l'ai pas reçu parce que nous avons sûrement eu un petit problème sur l'exchange pendant quelques jours. C'est peut-être à ce moment-là qu'elle m'a envoyé le mail. Je suis preneur qu'on me renvoie ce mail pour avoir les informations.

Deuxièmement, ma question, quand il y a ce type de revente, c'est que soit noté, en réunion de commission, les prix d'achat, les prix d'entretien et les prix de revente, pour qu'on ait ces informations à titre informatif et non pas pour discuter de qui vient, qui ne vient pas, au contraire. C'est toujours mieux quand des locaux ont une activité commerciale pour la Ville. Merci.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la cession de ce bail cours Lafayette sera pour nous un vote très favorable. Vous n'en avez pas dit assez, Monsieur le Maire. Je vais me permettre d'en dire un peu plus. Quel est le problème du cours Lafayette ? Le cours Lafayette manque cruellement de diversité. Il y a des commerçants qui sont là depuis très longtemps, qui tiennent le coup, mais il y a un problème de diversité cours Lafayette. Il n'y a pas de statistique ethnique autorisée dans ce pays, mais il y a une unité de mesure qui, elle, ne ment pas. Un appareil de mesure qui ne manque jamais, c'est le nerf optique. Tous ceux qui vont cours Lafayette voient le changement du cours Lafayette. Depuis quoi ? Dix, quinze, vingt, trente ans. Le cours Lafayette s'est communautarisé par un effet qui n'est pas toujours maîtrisé par la Ville de Toulon. Et quand elle le peut, c'est la préemption. Eh bien oui, il est nécessaire de refaire de la diversité au cours Lafayette, c'est-à-dire de ramener des Français de souche, d'éviter les cafés à la terrasse desquels on n'a jamais vu la moindre femme. Ces commerces communautarisés donnent une image de la Ville avec laquelle il faut cesser.

Nous l'assumons. Le président de mon mouvement, Jordan Bardella, est convoqué au tribunal pour avoir dit ce que je vais redire ici. Oui, les commerces communautaires donnent une mauvaise image de la Ville de Toulon. Parlons immigration parce que c'est ce que vit la Ville. Il y a de très honnêtes commerçants qui ne sont pas des Français de souche, des Français d'origine, qui sont des Français pour avoir acquis la nationalité par des mécanismes dont on peut discuter à l'échelon national. Il y a des commerçants maghrébins, africains, asiatiques, orientaux, qui sont des gens courageux.

Mais force est de reconnaître aussi qu'au cours Lafayette, comme au Pont du Las, comme à Saint-Jean-du-Var, l'ultra-communautarisation de ces quartiers rend la vie des gens souvent, y compris de ces honnêtes citoyens d'origine immigrée qui veulent entreprendre, parce qu'il faut entreprendre, parce qu'il est bon d'entreprendre, parce qu'il est bon qu'il y ait du profit quand on ouvre un commerce, parce que la vie, ce ne sont pas les subventions, ce n'est pas l'impôt et l'argent public. La vie, ce sont d'honnêtes citoyens qui entreprennent, qui montent des commerces et qui font vivre leurs salariés. C'est tout l'honneur de la Ville.

Je tiens à le dire. Vous ne souhaitiez pas aller plus loin. Moi, je tiens à dire que c'est l'honneur de la Ville d'empêcher la communautarisation du cours Lafayette. Je vous remercie.

M. FALCO :

Je ne voudrais pas que l'on me fasse parler. Je n'ai parlé que de bon ordre. Je n'ai jamais employé des mots d'éthique ou autres. J'ai parlé de bon ordre, c'est tout. Je ne partage pas du tout ce que vous venez de dire, Monsieur NAVARRANNE, et vous le savez très bien. Je sais d'où je viens et je respecte tout le monde. Je respecte les uns et les autres. Je respecte toutes les couleurs de peau. Je respecte. Je suis un adepte du vivre ensemble. Je souhaite mieux accueillir les gens que ce que les miens ont été accueillis. C'est tout. Je n'ai parlé que de bon ordre. Laissez faire ces jeunes, laissez-les faire des madeleines. Il y aura une odeur particulière avec ces madeleines, c'est une bonne chose. Je vous assure. C'est mieux que ce local qui est fermé depuis des années. Et encore une fois, si la loi pouvait me le permettre, je les aurais subventionnés. Je vous aurai demandé de les subventionner. Hélas, la loi ne me le permet pas, eux et d'autres.

Qui est favorable pour les madeleines ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 17.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

HABITAT DURABLE

Rapporteur : Madame Martine BÉRARD,
18e Adjointe au Maire

18.1.01

Remise gracieuse à une redevable

M. FALCO :

Martine.

Mme BÉRARD :

Merci, Monsieur le Maire. C'est une remise gracieuse à un redevable dans le cadre d'une procédure de péril touchant l'immeuble 11 rue Félix Pyat. La Ville de Toulon a procédé à l'exécution de travaux d'office en raison de la carence des copropriétaires et un des redevables nous demande une remise pour un montant de 5 364,68 euros. Après une enquête sociale qui a été établie et diligentée en conformité des dires de ce recevable, nous vous sollicitons pour cette remise gracieuse. Cette personne, si elle devait s'honorer de la dette, n'aurait que quatre euros par mois.

M. FALCO :

C'est un vrai cas social.

Qui est favorable pour l'exonérer ? Défavorable ? Il y a la règle, il y a les écrits et il y a l'humain. Et dans l'humain, il faut savoir se rassembler aussi. Je vous en remercie, Martine.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 18.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CIMETIERES

Rapporteur : Madame Martine BÉRARD,
18e Adjointe au Maire

18.2.01

Adhésion de la Ville de Toulon à l'association « Union du Pôle Funéraire Public »

M. FALCO :

Martine.

Mme BÉRARD :

Monsieur le Maire, c'est l'adhésion de la Ville de Toulon à l'association Union du Pôle Funéraire Public dans le cadre de la gestion de ses deux cimetières d'une surface totale de 15 hectares. La Ville de Toulon souhaite développer son réseau professionnel et optimiser son action au service des toulonnais. L'UPFP apporte, à ses adhérents, une veille juridique et réglementaire pour les aider et les assister dans leurs missions.

L'association met également à disposition, des adhérents, une plateforme d'échange et offre un panel de formations juridiques, techniques ou encore opérationnelles spécifiques au domaine funéraire, menées par des experts de la profession, participant ainsi à la professionnalisation des agents publics. Le montant de la cotisation annuelle est de 1 347 euros.

M. FALCO :

Ce montant représente, pour l'année 2021, 449 euros.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 18.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
21e Adjoint au Maire

21.3.01

Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Erick.

M. MASCARO :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant le cimetière central et plus particulièrement la rotonde. À l'ouest de la rotonde, dans la partie ouest de la rotonde, nous installons une climatisation qui modifie quelque peu la façade.

Le deuxième, un local poubelle pour l'école élémentaire Voltaire.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 21.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

QUESTION ORALE

Rapporteur : Monsieur Nicolas KOUTSEFF
Conseiller Municipal

M. FALCO :

L'ordre du jour n'est pas clos. Monsieur KOUTSEFF m'a demandé de poser une question orale et je lui laisse la parole.

M. KOUTSEFF :

Monsieur Maire, mes chers collègues. L'ouverture des Halles est l'occasion de questionner la majorité municipale sur la politique de stationnement de la Ville. Tous les quartiers ne sont pas égaux en la matière. L'attractivité commerciale de la Ville est soumise à rude épreuve, et cela depuis longtemps, avec la gratuité des grands centres commerciaux périphériques. Rappelons qu'à défaut de moyens de transport collectifs, type BHNS ou tramway, la voiture est obligatoire pour circuler à Toulon.

De plus, Monsieur le Maire, vous avez su rendre gratuit le stationnement lors des périodes de confinement. Cela montre bien que vous avez conscience de la barrière du stationnement payant. Pour terminer, je vous invite à reprendre notre proposition de rendre gratuit le stationnement dans la Ville entre 12 h 00 et 13 heures 30, afin d'être à arme égale avec les grands centres commerciaux qui nous entourent et faire revenir une clientèle en centre-ville. Je vous remercie.

M. FALCO :

Merci, Monsieur KOUTSEFF. Vous arrivez à point. Vous arrivez à point pour me permettre de faire le bilan de notre politique de stationnement avec ses nombreuses possibilités, et dans le cœur de ville, et dans ses quartiers. Vous parlez tous des Halles. C'est vrai que les Halles attirent bon nombre de varoises et de varois, de toulonnaises et de toulonnais. Tous ceux qui arrivent peuvent se garer à Toulon.

Monsieur KOUTSEFF, pour vous répondre, nous avons, à Toulon, 8 413 places de parking. Nous avons des parkings gérés par un concessionnaire, Monsieur CHARRETON pourra vous donner des moindres détails, Q-Park avec 5 299 places, et des tarifs parmi les moins chers de France. Ce concessionnaire vient de faire 20 millions d'euros de travaux sur l'ensemble des parkings dont il a la concession pour ces 5 299 places, tous rénovés, tous modernisés. Ils ont travaillé à l'accessibilité et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ils ont mis en place des bornes électriques. Et surtout, ils ont sécurisé ces parkings qui sont tous bien éclairés puisqu'ils ont installé 511 caméras.

À ces 8 413 places, il y a les parkings en hypercentre, des parkings en surface, nous avons créé, depuis 2005, 1 900 places de parking de proximité et nous venons de créer 320 places dans les quartiers, on pourra vous en donner le détail, vous aurez le détail sans problème, qu'il faut rajouter à toutes ces créations.

Vous le savez aussi, grâce au développement de la ville, il va y avoir de la jeunesse en ville avec le projet Chalucet qui a encore été souligné, hier soir, comme un des plus beaux projets d'Europe en cœur de ville par des spécialistes qui étaient là. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Nous allons ouvrir, à La Loubière, un parking de 600 places et les travaux du Zénith ont commencé puisque c'est un parking de 700 places qui est créé au Zénith.

Vous voyez que l'offre de parking existe sur la ville, en surface comme en sous-sol. Je crois qu'avec près de 9 000 places, quand on rajoutera le Zénith et La Loubière, on ne sera pas loin de 10 000 places de parking. Nous ne sommes pas une ville qui manque de parcs. Nous ne manquons pas de parking. Vous savez ce dont nous manquons, Monsieur KOUTSEFF, malheureusement, vous n'y êtes pour rien, je n'y suis pour rien, ceux qui nous ont précédés n'y sont pour rien, ceux qui arriveront derrière n'y seront pour rien, c'est la spécificité de notre ville. On la défend, c'est la plus belle, on l'aime et on l'aime tous ensemble, comme le RCT.

Elle est particulière, cette ville, je vous l'ai dit. D'un côté, il y a le Faron, extraordinaire Faron, et de l'autre, il y a la Méditerranée. C'est une ville très, très étroite. Il n'y a pas de foncier. J'aimerais avoir de l'espace. Je rêve d'espace. Quand on se déplace pour des raisons et d'autres dans d'autres métropoles, j'envie mes collègues d'avoir cet espace, mais je leur dis que finalement, je suis mieux loti qu'eux parce que je n'ai pas l'espace, mais j'ai Toulon.

On va vous donner les détails des parkings créés en quartiers et autres. Comme cela, vous aurez tous les détails que vous souhaitez, Monsieur KOUTSEFF.

Je vous remercie et je lève la séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

— La séance est levée à 10 H 56 —

---oooOOOooo---